



Socialement responsable

La comète

Fédération CFTC - Chimie - Mines - Textile - Énergie

Bimestriel

Bonne Année

n°60 Novembre-Décembre 2012 - Prix 1€





Partenaires sociaux

PARCE QUE LE DIALOGUE SOCIAL EST PRIMORDIAL, NOUS NOUS ENGAGEONS À VOS CÔTÉS.

Figurant parmi les tout premiers acteurs de la protection sociale complémentaire, Humanis est issu du rapprochement de deux groupes : **Humanis** et **Novalis Taitbout**.

Notre ambition : accompagner les partenaires sociaux dans la négociation, la mise en place et le suivi des accords collectifs prévoyance, santé et épargne.

Notre différence : à travers notre nom, nous plaçons l'humain au cœur de notre stratégie comme de nos actions. Nous entendons mener nos activités et accompagner nos clients en apportant notre regard différent d'acteur paritaire et mutualiste. C'est pour cette raison que notre modèle de développement conjugue l'efficacité économique et l'utilité sociale.

► **Contactez-nous :** os-contact@humanis.com

RETRAITE - PRÉVOYANCE - SANTÉ - ÉPARGNE
www.humanis.com



édito

L'année 2012 finit sa carrière ; elle aura apporté à chacun de nous des joies, des peines, des angoisses, des interrogations. 2012 fut une année de crise, encore que, depuis des décennies les crises successives frappent à notre porte : crise des subprimes, crise H1N1, crise de l'emploi, crise du pouvoir d'achat, crise boursière...

2012 : annus horribilis

Finalement, la seule crise qui ne nous ait pas touchés, c'est la crise de rire qui aurait eu au moins l'avantage de nous mettre de bonne humeur !

2012, année de changement en France, en Europe, en Chine, aux Etats-Unis ; à l'heure du bilan les changements restent marginaux quant au mieux être et carrément importants quant au mal être !

Nous avons eu l'occasion dans les colonnes de La Comète de parler de la Grèce, du Portugal, de l'Italie, de la France, du Canada ou du Mexique. Nous avons eu dans nos colonnes l'occasion de parler des personnes handicapées, des séniors, des jeunes, des précaires. Toutes ces personnes mesurent l'empilement des problèmes auxquels ils sont confrontés. Pour eux comme pour les personnes aujourd'hui en France touchées par les cessations d'activité, 2012 reste une « annus horribilis ».

2012, l'année où les patrons du CAC 40 et leurs pairs continuent à s'enrichir de façon indécente. Leurs résultats sont en baisse, leur rémunération en hausse ! Cherchons l'erreur...

Le slogan de notre Fédération est : « Socialement responsable », un véritable engagement ; il n'est pas certain que l'indécence des rémunérations de ces dirigeants soit socialement acceptable.

En 2012, les dictatures ont encore de beaux restes dans certains pays comme dans la dictature financière imposée par les boursicoteurs.

La bonne nouvelle, c'est que les dictateurs finissent toujours dans le caniveau.

2012, pour notre Fédération, c'est un premier pas de franchi vers de nouveaux défis :

Certification, Météo Sociale, Journée Dépendance, La Comète, Petits déjeuners, Politique industrielle, transition énergétique, relations européenne et mondiale, Forum, voilà quelques pas qu'ensemble nous avons franchis.

2012, pour notre mouvement, c'est aussi la mesure d'audience dans les TPE. Un scrutin et une règle du jeu complexes qui, espérons le, aboutira à un résultat fiable.

En 2012, nous partageons avec nos amis belges le goût des histoires drôles. Humoristes, artistes là aussi les choses changent. Il y a 30 ans, un artiste riche créait les restos du cœur, aujourd'hui un artiste riche s'exile dans les paradis fiscaux.

2012 à peine a fini sa carrière que 2013 pointe son nez ; elle risque socialement de lui être équivalente.

Pour combattre cela, nous aurons besoin de l'investissement de tous.

Au nom de la Fédération, du Personnel et des Élus, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une BONNE et HEUREUSE ANNÉE.

Olivier PAULET
Secrétaire général

- ➔ **ÉDITO** - p. 3
- ➔ **Coup de projecteur** - p. 4 à 8
 - L'interview du Président fédéral
 - Forum de mi-mandat
- ➔ **Actualités sociales** - p. 10 à 13
 - Régime minier, suite...
 - Défense de l'offre de soins en Moselle Est
 - NAO Branche Chimie
 - Réflexion sur le gaz de schiste
- ➔ **Le Billet d'humeur** - p.15
- ➔ **Des chiffres et des Dettes** - p.16
- ➔ **L'avis des nôtres** - p.17-18
 - Le POUR ou CONTRE
 - Les Présidents des 4 secteurs s'expriment
- ➔ **L'avis des autres** - p.18
- ➔ **Les Infos Utiles** - p. 20 à 24
 - Les services de la Fédération
 - L'APA
- ➔ **La vie du mouvement** - p. 26 à 29
 - Journée dépendance
 - AG des Mineurs du Nord



La comète

Organe Bimestriel de la Fédération CFTC CHIMIE-MINES-TEXTILE-ENERGIE
128, Avenue Jean Jaurès - 93500 PANTIN
contact@cftc-cmte.fr

Directeur de la Publication : Francis OROSCO
Rédaction Administration : Martine ULTSCH
49, Rue Nicolas Colson - BP 70074
57803 FREYMING-MERLEBACH
☎03 87 04 49 85 - FAX : 03 87 04 55 73
lacometecmte@laposte.net
www.syndicat-cftc-cmte.fr

C.P.P.A.P. : 0216 S 05940
I.S.S.N. : 1624-9372

Prix au numéro : 1 €
Abonnement annuel : 6 €
de soutien : 15 €

Dépôt légal :
1^{er} trimestre 2013

Imprimerie Sarregueminoise
Chemin des Tuileries - Route de Nancy
BP 20004 - 57211 SARREGUEMINES Cedex
☎03 87 98 07 37



Coup de projecteur...

Entretien avec Francis OROSCO

Président de la CFTC-CMTE

1 an et demi déjà !

La Comète

Votre Fédération a réuni ses syndicats fin Novembre, vous êtes à mi-mandat, quel bilan en tirez-vous ?

Francis OROSCO

Je tiens tout d'abord à souligner l'importante participation de nos syndicats à ce forum. Se retrouver ensemble, c'est tenir nos engagements définis lors du congrès de la Rochelle. Bien sûr, depuis ce congrès la vie de la Fédération n'a pas été un long fleuve tranquille ; obtenir la certification 2010 et 2011 a été très difficile, néanmoins impérative pour la pérennité de notre Fédération. Une gestion rigoureuse est la condition sine qua non pour atteindre les défis que nous nous sommes fixés.

La Comète

Concrètement, de quels défis avez-vous parlé au forum ?

Francis OROSCO

Le ROC a fixé notre feuille de route depuis le dernier congrès.

La Représentativité, l'Organisation et la Communication.

La représentativité est le passage obligé pour pouvoir continuer à défendre les salariés. Pour garder cette représentativité, nous nous en sommes donnés les moyens.

Notamment, en terme d'organisation, nous avons assaini des comptes. En terme de communication, nous avons créé un nouveau logo avec le slogan « socialement responsable », fait évoluer notre journal La Comète, organisé des journées à thèmes, les petits déjeuners des 4 saisons ainsi que la newsletter mensuelle « Météo sociale ».

Globalement, nous avons amélioré notre communication tant interne qu'externe. Tout ceci devrait nous permettre, in fine, de conserver la représentativité.

La Comète

Si vous reteniez une seule action de votre Fédération en 2012, quelle serait-elle ?

Francis OROSCO

En premier lieu, la base de toute action est une gestion rigoureuse, telle que nous l'avons mise en place. C'est elle qui permet et permettra à l'avenir de faire avancer et évoluer notre Fédération grâce à des outils performants, afin qu'elle devienne solide comme un « ROC ».

La Comète

La comète n°60 novembre-décembre 2012



A titre personnel, que retenir de cette année 2012 pour votre Fédération, mais aussi plus largement, pour l'ensemble de notre pays ?

Francis OROSCO

Je retiens tout d'abord la richesse d'un travail en équipe, la progression autour d'objectifs communs dans un intérêt commun.

Notre Fédération est très largement confrontée à la problématique industrielle française. La chose à retenir pour 2012 est la détresse des salariés qui subissent quotidiennement les effets de la crise.

Mais ne soyons pas défaitistes, il faut tout de même noter la détermination et la résistance du monde syndical et social.

La Comète

Vous réunissez vos instances en cette fin d'année, quelles sont les priorités en termes de perspectives retenues par votre Bureau fédéral ?

Francis OROSCO

Le forum était un moyen de rendre compte à nos syndicats du travail accompli, mais aussi un moment d'écoute et de communication, qui nous a permis de mettre à plat les problèmes de chacun dont la Formation syndicale est un dénominateur commun.

Avec le Bureau fédéral, je déclare 2013 Année de la Formation, ce sera pour nous un chantier prioritaire. Elle représente le vivier et l'avenir de notre Fédération et permettra de trouver de jeunes talents, syndicalement parlant, et d'éveiller des vocations militantes qui feront grandir la CFTC dans nos entreprises.

Nous ne devons et ne pouvons pas échouer dans la Formation.

Avoir des priorités, c'est aussi poursuivre le travail engagé, à l'interne comme à l'externe.

La Comète

Le dossier de la désindustrialisation a très largement pesé ces derniers mois, pensez-vous, comme Arnaud MONTEBOURG, qu'il faut nationaliser les entreprises en difficulté ?

Francis OROSCO

Chacun ses responsabilités ! Les syndicats sont mis aujourd'hui

à toutes les sauces, que font les entreprises, que fait le gouvernement ?

La Comète

Mais ce n'est pas la question que je vous ai posée !

Francis OROSCO

Mais c'est ma réponse !

Prenons deux exemples : Péchiney et Alstom, deux entreprises qui ont été au contact de la nationalisation. Dans le cas de Péchiney, cela a permis de ruiner l'entreprise en moins de 10 ans ; dans l'autre cas, Alstom, cela a permis de faire un champion de taille mondiale, qui permet aujourd'hui à des salariés de travailler et à la France d'exporter des techniques et des savoir-faire.

La Comète

2012 a été une année de crise majeure, quels seraient pour vous les outils de la relance pour 2013 ?

Francis OROSCO

Cela passe bien évidemment par une politique salariale ambitieuse. Aujourd'hui, beaucoup trop de salariés et de nos concitoyens sont confrontés à des fins de mois difficiles. Ce qui manque aujourd'hui, c'est de la confiance, de la solidarité et une réelle écoute entre les partenaires sociaux, les entreprises et le gouvernement.

La Comète

A plusieurs reprises, dans les colonnes de ce journal, nous avons abordé les problématiques européennes. Pour vous, en 2013, la crise européenne va-t-elle s'accroître ?

Francis OROSCO

Je crois que, à cet égard, la couverture de ce numéro de La Comète illustre assez bien ce que nous pensons de l'année 2013 en France et en Europe.

Nous constatons aujourd'hui que l'Espagne continue de s'enfoncer, la Grèce est à un stade de non retour, le Portugal va devoir demander une aide aux banques européennes ; tout ça ne nous rassure pas.

En même temps, des signes des institutions européennes nous laissent penser qu'il y aura plus de fédéralisme avec la banque centrale européenne ; des capitaux seraient destinés à redresser les pays en difficulté, c'est peut-être un signe de sortie de crise, mais avec un point d'interrogation tout de même et aucune certitude en la matière.

L'introduction d'une notion de « croissance » dans la politique européenne, que nous avons soutenue et demandée en son temps, est un signe encourageant.

Le siège au Comité exécutif de « industrial global union » me permet de me rendre compte qu'il y a une vraie convergence d'idées avec l'ensemble des organisations syndicales européennes et une vraie volonté de faire évoluer et changer les choses.

La Comète

2013 sera pour la Fédération et pour la CFTC en général l'an-



née de la représentativité, comment appréhendez-vous cette échéance ?

Francis OROSCO

Les élections des TPE sont le 1^{er} indicateur*, le second sera celui des élections dans les branches professionnelles de la Fédération CMTE en août 2013.

La représentativité n'est pas une fin en soi, c'est un outil pour porter la parole de la CFTC auprès des salariés et dans les entreprises. Historiquement, la CFTC défend les salariés depuis 1919 avec un courant social bien identifié, pourquoi cela changerait-il ?

Nous encourageons tous les militants à continuer de s'investir dans les élections professionnelles de leurs entreprises et d'entraîner les salariés dans cet élan.

La Comète

Vous venez de parler des TPE, cette élection a été essentiellement pilotée par la Confédération. Quels sont aujourd'hui vos liens avec elle et quels sont les dossiers que vous partagez ?

Francis OROSCO

Nos liens sont notamment ceux du dossier de la Transition Énergétique, du dossier Industriel, mais nous estimons que ces relations ne sont que partielles et qu'elles pourraient être davantage approfondies. Notre souhait est de contribuer le plus possible à l'effort de notre Confédération, notamment sur la représentativité. Nous voulons nous rendre disponibles pour cet effort commun. Or, nous ne pouvons pas pour l'instant participer aux débats avec les instances confédérales.

La Comète

Mais vous ne siégez pas au conseil confédéral ?

Francis OROSCO

La particularité de notre Fédération est que je ne suis pas membre du conseil confédéral, mais peut-être dans un avenir proche cela changera.

Il est important que notre Fédération soit beaucoup plus représentée au sein des instances confédérales, afin qu'elle puisse s'exprimer et prendre des positions sur l'ensemble des thèmes traités par la CFTC.

La Comète

Pour satisfaire à la tradition, quels sont les vœux que vous adressez à nos lecteurs ?

Francis OROSCO

Je veux exprimer à l'ensemble de nos lecteurs et lectrices, un message d'espoir. Si nous parvenons à nous serrer les coudes et à appliquer dans les entreprises et partout ailleurs le syndicalisme CFTC tel que le conçoit la Fédération, nous pourrions nous faire entendre et avancer dans un monde du travail plus juste et socialement responsable.

Je vous souhaite une très bonne année 2013 ainsi qu'à vos familles ; projetez-vous dans cette nouvelle année avec espoir et détermination.

* Au jour où nous réalisons cette interview, le résultat des élections TPE crédite la CFTC de 7,3 % des voix.



Coup de projecteur...

L'engagement avait été pris au Congrès de La Rochelle de faire un bilan d'étape de l'activité de la Fédération.

Le 26 novembre...

Le mot du Président

C'est devant une bonne centaine de militants venus de toutes les régions de France et d'outre mer que Francis OROSCO, Président fédéral, rappelle les engagements pris lors du dernier Congrès fédéral.

Le ROC a servi de fondation et de fil conducteur au redressement et à la restructuration de la Fédération.



R comme Représentativité

Francis salue les excellents résultats réalisés aux élections dans les différents secteurs et branches grâce à un travail de terrain quotidien. Merci à tous les militants qui se sont impliqués sans relâche.

« L'avenir est devant nous, continuons à nous mobiliser pour consolider la CFTC et lui assurer la représentativité. »

O comme Organisation

Francis refait l'historique de la situation de la CMTE à la prise de mandat de la nouvelle équipe en mai 2011, et du travail considérable effectué jusqu'à ce jour pour remettre la Fédération sur les rails ; notamment sur le plan financier, la certification des comptes de 2011 sans réserve en est la preuve.

La professionnalisation de la Fédération et l'optimisation de son fonctionnement sont une réussite !

C comme Communication

La Comète a évolué tant dans le fond que dans la forme ; un nouveau logo et un compte twitter sont venus rajeunir l'image de la Fédération. D'autres projets se réalisent, comme la Newsletter mensuelle, et ce n'est qu'un début.

Francis salue le travail de chacun, membres du conseil, militants, personnel salarié et détaché, Nicole, Catherine, Martine, Andrée, Lydia, Michèle, Nadine, Soraya et Joël, qui œuvrent ensemble dans l'intérêt de la Fédération et de ses adhérents.

Le bilan d'étape du Secrétaire général

Olivier PAULET, dans la continuité de ce que vient de dire

le Président, reprend dans son bilan les fondements de la Fédération, en l'occurrence le ROC.

On ne fait pas fonctionner une fédération avec des mots, mais en les traduisant dans les actes et c'est ce qui est fait.

L'intégration dans la maison commune au 128 et son inauguration ont été des temps forts dans la vie de la CMTE.

La certitude est qu'une fédération ne fonctionne pas sans l'investissement de chacun et sans le travail de tous, ses piliers sont et restent ses quatre secteurs. Cette interactivité a permis la mise en place de groupes de travail sur les sujets d'actualité.



Les autres points chauds sont la représentativité, la compétitivité dans tous les domaines et à tous les niveaux.

Olivier remercie tout le personnel fédéral pour son investissement et son professionnalisme, ainsi que le Président, Francis OROSCO, pour sa confiance et son soutien.

La CFTC le vaut bien, continuons à la défendre !

La parole au Trésorier

Le point d'étape financier est fait par Eric GROH, Trésorier fédéral.

Depuis le dernier congrès, un pôle comptable a été mis en place, dont font partie Joseph MUNICH, Trésorier adjoint, avec lequel il travaille en étroite collaboration, ainsi que Nicole et Nadine. Il les salue et les remercie



Le travail effectué est considérable, connaissant les problèmes de gestion auxquels la Fédération a eu à faire face dans la mandature précédente. Les gra-



phiques présentés par Eric sont parlants et prouvent que le redressement est en bonne voie. La Fédération n'a actuellement plus aucune dette. Des règles strictes ont été mises en place et sont respectées par tous les secteurs.

Comme l'ont déjà dit le Président et le Secrétaire général, la certification des comptes de 2011 sans réserve est la preuve d'une bonne gestion. Sous ces bons auspices, la certification 2012 devrait être accordée sans aucun doute.

Eric remercie Jean-Michel BERNARD pour son implication dans le domaine des partenariats, sans quoi la Fédération n'en serait pas là aujourd'hui.

Table ronde sur le « bien-être au travail, santé, sécurité »

Les intervenants sur ce sujet incontournable sont Christian EYEN, Secteur Chimie Continental Sarreguemines et secrétaire du CHSCT ; Dominique LANOË, APEX ISAST Cabinet d'expertise au service des élus et des CE ; Noël YVON, DSC et Coordinateur CFTC pour le groupe GDF SUEZ, et Geneviève QUEVRIN, Chef de Service de la Direction Santé Sécurité et Système de management du Groupe GDF SUEZ.



Chacun a, dans son domaine de compétence, apporté un témoignage sur la vie en entreprise et les mesures prises pour améliorer les conditions de travail, notamment au travers des CHSCT.

Etre un acteur engagé pour sa santé, sa sécurité et celle des autres !



La première journée se termine par la mise à l'honneur des partenaires présents à ce Forum et le tirage de la tombola.



- Malakoff Médéric
- SMI
- Groupe chèque déjeuner
- MUTEX
- AG2R LA MONDIALE
- Adés
- Humanis
- Groupe APICIL
- RISO
- Harmonie mutuelle
- APEX
- LEGRAND FIDUCIAIRE
- MACIF
- Le Jacquard Français

En soirée, après le repas, le film «De mémoires d'ouvriers» a été projeté en avant première.

Le 27 novembre...

Gouvernance et Paritarisme

En début de matinée, les thèmes de la Gouvernance et du Paritarisme ont été largement abordés par Monsieur Jean-Luc SCEMAMA, Président du Cabinet LEGRAND Fiduciaire, et Monsieur Mathieu DUFOUR, Directeur des Relations Sociales de la Branche Plasturgie.



Le dialogue social doit évoluer, quelles seront ces évolutions au travers de nouveaux textes législatifs ainsi qu'au travers du rapport PERRUCHOT ; que seront les Comités d'Entreprise de demain ?

La Représentativité

Joseph THOUVENEL nous a fait l'honneur de sa présence en tant que membre du Haut Comité du Dialogue Social. Dans ses explications, il a su mettre en évidence les aberrations et les incohérences de la loi sur la représentativité qui vise à dépouiller la France de sa diversité syndicale, cette France qui est un exemple social grâce à cette diversité. « Les grandes avancées ont toujours été le fait des organisations minoritaires. »



La CFTC s'inspire depuis sa création de la doctrine sociale chrétienne, elle est une organisation laïque et apolitique. Elle est la seule centrale syndicale en France à défendre la personne humaine dans son intégralité ; la dimension spirituelle de chacun doit être prise en compte pour l'équilibre dans le monde du travail autant que dans la vie de tous les jours. Cette exemplarité de la CFTC devrait lui garantir un avenir radieux !

La CFTC pêche peut-être par sa communication externe, mais elle est belle et bien présente dans les négociations, les propositions au plus haut niveau et reconnue comme un interlocuteur au même titre que les autres organisations.

« **Nous devons nous battre à la CFTC par respect pour nos anciens et le travail accompli et par devoir pour les générations futures** ».

Merci à Joseph THOUVENEL, qui, avec sa fougue et sa conviction syndicale, a captivé toutes les personnes présentes dans la salle.

La Dépendance et la transition énergétique

Pour la dépendance, c'est Gilbert LECHARDEUR qui en décrit les grands axes, notamment à travers le groupe de travail qui a échaudé la journée de travail qui a échaudé la journée du même nom, le 8 novembre dernier à la Fédération.



La transition énergétique, sujet présenté par Dominique VILLERS et Olivier PAULET, est LE sujet d'actualité et d'avenir. La problématique de l'énergie nous préoccupe tous ; comment

se chauffer, comment s'éclairer, quel avenir pour nos enfants ? Quelles sont les sources d'énergie futures ?



Toutes ces problématiques préoccupent la Fédération et elle participe activement à la commission mise en place par le Gouvernement.

Des solutions devront être trouvées tant pour la dépendance que pour la transition énergétique et la Fédération ne manquera pas d'en informer ses adhérents au travers du journal.

Parole aux Secteurs

Les Présidents des quatre secteurs se sont exprimés sur leur actualité respective. (voir la rubrique l'avis des nôtres).

- Pierre RUBECK pour la Chimie
- Gilbert LECHARDEUR pour les Mines
- Paul FIASCHI pour le Textile
- Pierre CARRIE pour l'Energie

Chaque sujet traité lors de ces deux journées a fait l'objet d'un débat entre les intervenants et l'assemblée. Les nombreuses questions pertinentes posées démontrent l'intérêt de ce forum de mi-mandat.

Dans son discours de clôture, le Président Francis OROSCO fait un constat positif des deux journées consacrées à ce forum. Tout ce qui a été entrepris depuis le congrès de 2011 a porté ses fruits, **le BILAN est largement POSITIF !**

Il a bien compris les revendications des militants présents et s'engage à traiter prioritairement la formation, car elle n'est plus adaptée.

La Fédération est forte et travaille en harmonie avec ses quatre secteurs. Elle est à l'écoute et la porte est toujours ouverte.

Francis remercie une fois de plus les partenaires venus en nombre, tous les syndicats pour leur participation ainsi que le personnel fédéral pour l'organisation de ce Forum.

Martine ULTSCH

*Vive la CFTC
et Vive la CMTE !*



santé - prévoyance - épargne - retraite

Chaque salarié a droit au bénéfice d'une protection sociale performante. Malakoff Médéric le prouve chaque jour aux branches professionnelles qui lui font confiance. Nous leur proposons :

- un accompagnement personnalisé par une équipe dédiée,
- l'appui et la solidité financière du 1^{er} groupe paritaire de protection sociale français,
- la garantie d'un dialogue social réussi.

Votre contact : **Martial VIDET** au 01 56 03 44 61 - mvidet@malakoffmederic.com



malakoff médéric
PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR



Régime minier

La suite...

Après plusieurs semaines de discussions avec M. BESSIERE, chargé par Mme Marisol TOURAINE d'une mission de concertation avec les Fédérations nationales, la CFTC a clairement exprimé son attachement au régime de sécurité sociale minière.

Elle a remis lors d'une rencontre bilatérale un document sur les propositions CFTC portant notamment sur l'offre de soins, sur la nécessité de préserver l'unicité du régime et de pérenniser les emplois tout en conservant les statuts des personnels.

La CFTC a demandé que soit tenu compte de ses propositions lors de la remise des conclusions par M. BESSIERE à Mme la Ministre de la Santé mi novembre.

L'abrogation de l'article 80 du décret du 30 Août 2011 semble être à l'ordre du jour et entraînerait la rédaction d'une nouvelle convention d'objectif et de moyen.

Une lettre de la Ministre de la Santé, adressée au Directeur de

la CANSSM, demande le report de la gestion des centres de vacances à l'ANGDM prévue pour le 1^{er} janvier 2013.

En effet, le conseil d'administration ne s'est pas prononcé sur le sujet et les instances représentatives du personnel n'ont pas été consultées dans les délais. Ce transfert est retardé d'un an ce qui devrait laisser le temps nécessaire à la Caisse autonome pour définir une réelle politique vacance adaptée aux besoins de nos ressortissants, ainsi que le devenir de nos centres de vacances. La CFTC demande depuis de nombreuses années qu'une telle démarche soit entreprise.



Propositions CFTC sur le devenir du Régime minier

La CFTC, gestionnaire, avec l'ensemble des Fédérations, du Régime Spécial de Sécurité Sociale des Mines, souhaite pouvoir continuer la concertation avec l'ensemble des interlocuteurs, afin de trouver une nouvelle évolution du Régime Spécial de Sécurité Sociale dans les Mines et de ses structures.

Le Régime Minier n'est pas qu'un régime spécial de Sécurité Sociale, c'est aussi un réseau de soins complet, positionné dans tous les bassins miniers où l'on connaît les problèmes liés à la désertification médicale. C'est cela qui en fait sa spécificité.

La cartographie sanitaire est différente selon les régions, et elle est en capacité de s'adapter aux besoins en santé de l'ensemble des populations sur les territoires où les structures du Régime sont implantées.

Le réseau de soins est ouvert depuis juillet 2005 à l'ensemble des populations. Il a initié des actions de prévention, de dépistage, le suivi des patients avec une prise en charge globale médico-sociale, l'éducation à la santé et d'autres.

Le réseau de soins du Régime permet de répondre aux problématiques de l'accès aux soins sans faire d'avance de frais, n'appliquant pas de dépassement d'honoraires. Il répond à la question de l'égalité d'accès aux soins pour tous, à la question de la prise en charge de la dépendance, de la prévention sanitaire et du maintien à domicile en évitant le recours à l'hospitalisation.

Pour la CFTC, il est impératif, pour pouvoir s'engager dans une nouvelle évolution des structures du régime, que les engagements pris par l'Etat en 2003-2004 soient tenus, tant

pour les affiliés que pour les personnels du régime.

Pour cela, nous demandons :

- Que soit inscrit dans la loi le maintien du Régime Minier jusqu'au dernier affilié.
- Que pour travailler dans la concertation à l'évolution des structures du régime, il faut se donner le temps et l'art. 80 du décret du 30 août 2011 doit être abrogé.
- Qu'une nouvelle COG doit être élaborée en concertation avec les Fédérations de Mineurs.
- Que les décisions déclinées dans le décret du 30 août et prises par le gouvernement précédent visant à démanteler le réseau de soins du Régime par une intégration au Régime Général soient remises en cause, car leurs structures n'ont pas les capacités de reprendre l'ensemble de l'offre de santé du Régime.

Dans ces conditions, le réseau de soins du régime ne doit pas être éclaté dans celle-ci. Il est indispensable d'en préserver son unicité, car il peut être le socle d'une politique de santé innovante, accessible à toutes les populations.

C'est aussi, l'assurance pour les affiliés du Régime de conserver l'accès à des soins gratuits et de proximité, mais aussi une réelle prise en charge à 100%, pour les personnels de préserver leurs emplois et le maintien de leurs statuts conventionnels, ce qui était également un engagement de l'Etat lors de la réforme de 2003-2004 repris dans les deux COG mises en œuvre avant le décret du 30 août 2011.



La CFTC veut pérenniser le réseau de soins en le maintenant dans le Régime Minier avec pour objectif de le rendre plus accessible à l'ensemble des populations en le modernisant et en l'étendant aux zones sous médicalisées.

Il ne s'agit pas simplement de faire concurrence aux médecins libéraux, il s'agit de se donner la possibilité de mettre en œuvre une nouvelle orientation pour l'offre de santé du régime minier.

Le réseau de soins du Régime est un outil de santé qu'il faut actionner en travaillant en complémentarité et en partenariat. Pour ce faire, il faut le préserver au sein d'une structuration (à définir dans la concertation) et non le faire absorber par le régime général qui ne pourra pas conserver son intégrité, sa cohérence et son efficacité.

Il faut trouver, en urgence, une solution sur la situation des pharmacies qui ont subi avec la mise en œuvre du décret du 30 août une concurrence déloyale des pharmacies libérales, puisqu'une ouverture unilatérale en faveur de celles-ci a été décidée par le gouvernement précédent.

Maintien de l'assurantiel au Régime minier avec possibilité d'utiliser les outils du Régime Général, voire en déléguant la gestion à celui-ci pour les affiliés résidant dans les secteurs peu couverts par le Régime minier.

Des antennes de proximité pourraient aussi être maintenues.

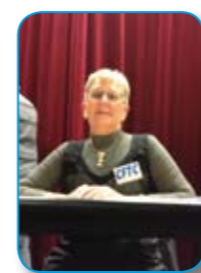
Des engagements avaient été pris pour les personnels lors de la réforme de 2003-2004 ainsi que dans les COG successives:

- Le maintien de la Convention Collective Minière jusqu'à leur départ en retraite si les agents le souhaitaient.
- La garantie de l'emploi.
- Une mobilité dans le respect du strict volontariat.

Il faut également préserver leur affiliation au régime minier

La CFTC Pour la défense de l'offre de soins en Moselle Est

Plus de 300 personnes ont assisté à une réunion publique d'information et de mobilisation à l'heure où se poursuit le démantèlement de l'offre de santé et où le plus grand flou règne concernant la politique de santé menée dans le bassin houiller.



Le mot d'ordre de l'intersyndicale hospitalière est une réorganisation régionale de santé autour d'un plateau technique unique (PTU).

Nous publions ci-après l'intervention de Chantal BOURG pour la CFTC.

« Cela fait 10 ans que l'ARH puis l'ARS nous imposent des restructurations de

puisqu'ils sont, pour une grande majorité d'entre eux, affiliés au Régime minier.

La Préservation du Régime minier permet sans problème le maintien des statuts conventionnels des acteurs de terrain que sont les personnels du Régime, et au-delà des statuts, on préserve également l'engagement de maintenir leurs emplois.

Dans tous les cas, comme pour les affiliés avant eux, il est important de pérenniser les AVNAT des agents actifs et retraités des organismes de Sécurité Sociale Minière au-delà de leur activité salariée en les intégrant dans l'article 1 et 2 de la loi sur l'A.N.G.D.M.

En dehors du cadre du moratoire, pour traiter l'urgence des personnels travaillant à l'hôpital de Freyming, et pour assurer l'engagement du maintien du statut conventionnel pour les salariés qui le souhaitent et qui pourraient être amenés à travailler dans d'autres structures sanitaires, on pourrait imaginer la mise à disposition des personnels.

La CFTC demande la mise en place d'une bourse d'emploi (dans l'immédiat cela concerne la restructuration hospitalière du Bassin Minier de Moselle-Est) sur les territoires où il y a des restructurations avec mise en place de passerelles entre les conventions collectives au volontariat.

Levers d'actions dans le cas de situations particulières (hôpital de Freyming) :

- Conformément au projet médical validé par l'ARS de Lorraine en date du 7 septembre 2011, le CRF de Forbach doit être implanté dans les plus brefs délais sur le site de FREYMING-MERLEBACH. Concernant la Gouvernance des instances nationales et régionales, il faut redonner des prérogatives aux représentants des affiliés.

Les Administrateurs CFTC



l'offre de soins du bassin houiller et nous font miroiter un PTU.

Ce projet PTU était la cohérence entre l'offre de soins, l'aval et le médico-social. Il rassemblait les compétences nécessaires à une prise en charge efficace, tout en assurant la continuité d'une prise en charge par des structures d'aval.



Pour atteindre ce miroir aux alouettes, l'ARS demandait aux différents établissements des efforts de restructuration via un PMI (projet médical intermédiaire), permettant le retour à l'équilibre financier des différents établissements.

Certains d'entre eux sont rentrés dans cette logique et ont commencé à se restructurer, certains ont même fait des investissements lourds pour s'inscrire dans cet objectif et se trouvent pénalisés par le non-respect des projets qui plombent leur déficit. En plus, ces restructurations n'ont plus de sens : valse de services d'un établissement à l'autre qui déstabilise la population et la prive d'une prise en charge de proximité et d'autre part, engendre des risques psycho-sociaux chez nos salariés.

Et dans tout cela, qu'en est-il du retour des budgets à l'équilibre, comme prévu au travers du PMI, si les moyens pour le mettre en œuvre ne sont pas donnés ?

A ce jour, court toujours le seul et unique projet médical, ce PMI qui, rappelons-le, avait comme seul et unique objectif de ramener tous les établissements à l'équilibre.

A l'époque, la CFTC disait déjà que cela était mission impossible, que malgré tous les efforts qui seront fournis par les différents établissements et les salariés, jamais ils ne seront à l'équilibre, car l'Etat nous a imposé une tarification à l'activité : la T2A.

Cette tarification met d'office les établissements en déficit, car elle ne rémunère que l'acte médical et ne paie pas les investissements.

Certains nouveaux établissements tels que METZ ou STRASBOURG ont mis en place des parkings payants, des opérateurs privés aussi bien pour la télé que pour le téléphone (numéro 0820 à 0,15 euros la minute). Tout cela

a un coût supplémentaire pour nos patients et familles et en finalité de plus en plus de personnes renonceront à se faire soigner faute de moyens, car tout va se monnayer.

Le 18 septembre 2012, l'ARS nous annonce officiellement qu'il n'y aura plus de PTU, que suite à la mission CASTEL, un programmiste est nommé pour redimensionner les restructurations, ce qui veut dire que l'on va certainement nous présenter un nouveau projet médical et ce sans concertation.

A ce jour, la population n'a plus aucune lisibilité sur l'offre de soins du bassin houiller et le personnel sombre chaque jour un peu plus dans l'inquiétude et n'arrive plus à se projeter dans l'avenir.

Pour la CFTC, il est grand temps que l'ARS prenne ses responsabilités, ce qu'elle n'a pas fait jusqu'à ce jour, car elle n'a jamais été capable de jouer son rôle d'arbitrage.

Pour la CFTC, il est clair que l'ARS, en se basant sur la seule logique financière, n'a qu'un seul objectif, supprimer toute l'offre de soins dans le bassin houiller et créer un désert médical entre Sarreguemines et Metz.

Aussi, la CFTC :

Exige que tout projet soit réalisé en concertation avec les différents partenaires

Exige une offre de soins adaptée aux besoins de la population, avec des pathologies bien particulières d'où des besoins bien spécifiques.

Exige une offre de soins de qualité, de proximité, disponible, utilisant les compétences professionnelles adéquates.

D'autre part, la CFTC sera très vigilante quant au devenir des personnels et exigera que tous les emplois soient préservés avec des garanties statutaires.

Lors de l'Assemblée nationale du 26 novembre 2012, Mme la Ministre de la Santé, Marisol TOURAINE, a annoncé que M. BESSIERE allait poursuivre sa mission jusqu'à l'expiration du moratoire fixée fin 2012.

Pour un des acteurs du bassin en matière d'offre de soins, qui est le régime minier, à ce jour, aucune décision n'est prise quant à son avenir. La CFTC se pose la question : « que deviennent les engagements pris lors de la précédente campagne électorale ? ».

La CFTC restera vigilante quant à l'évolution de ce dossier, afin de garantir une offre de soins de qualité et de proximité dans le bassin houiller. Elle mettra tout en œuvre avec l'ensemble des partenaires sociaux, politiques et la population pour faire aboutir ce grand projet dans notre région.

Pour le Secteur Mines
Chantal BOURG
Raphaël MARGHERITA



Négociation sur les salaires minima 2013 Branche Chimie

Revendications CFTC

- Rattrapage au titre de 2013 : **0,4 %**
- Prévision inflation loi de finance : **1,7 %**
- Gain de pouvoir d'achat 2013 : **0,9 %**
- Calcul des primes de poste base 35H
- Création d'une nouvelle tranche pour la prime d'ancienneté à 20% pour 20 ans
- Instauration de primes de médaille

Résultat de la négociation

Relèvement de la valeur du point de **1,6 %** en deux étapes :

- Au 1^{er} février, la valeur du point est portée de 7,77 € à 7,85 €
- Au 1^{er} août, la valeur du point est portée de 7,85 € à 7,895 €

- Le coefficient de calcul du complément de salaire sera porté à 0,72 à compter du 1^{er} février 2013
- Une négociation sur la structure de rémunération sera engagée le 21 février 2013, suite à la déclaration inter-fédérale commune.

Après le sondage effectué auprès d'une quarantaine de responsables syndicaux et en fonction des retours obtenus, la CFTC a décidé de signer cet accord sur les salaires minima de la Branche Chimie.

La CFE-CGC et la CFDT sont également signataires.

Une procédure d'extension sera déposée le plus rapidement possible, afin que cet accord puisse également s'appliquer aux entreprises non adhérentes à l'UIC.

Christian LYSCENCZUK
Animateur CFTC
de la Branche Chimie

Réflexion sur le gaz de schiste

Le débat sur la transition énergétique est lancé, la Fédération entend prendre toute sa place sur l'ensemble de ce dossier. A l'initiative du Secteur Énergie, une table ronde s'est déroulée au siège de Pantin sur les techniques d'extraction des gaz non conventionnels. Deux intervenants de la société Vermillon sont venus débattre et présenter les impacts et la technologie développés pour l'extraction des gaz de schiste.

L'exposé a porté sur la géologie des sols, notamment en Ile-de-France, les différents aspects de la fracturation hydraulique, les expériences au Canada et en France menées par l'entreprise Vermillon.

Ce premier volet a permis à chaque participant d'appréhender les différentes problématiques de l'exploitation par fracturation hydraulique ; quelques points importants sont apparus :

1. La législation sur la propriété des sous-sols, différente des États-Unis, semble plus propice à des installations sécurisées.
2. L'environnement législatif en France n'est actuellement pas propice à l'investissement des entreprises.
3. La richesse de nos réserves n'est aujourd'hui qu'une

projection prévisionnelle (il n'existe aucune étude sérieuse sur la quantité des stocks disponibles).

4. Aujourd'hui le prix de revient d'une exploitation de gaz de schiste serait élevé, surtout du fait d'une obligation de multiplier les puits (petites poches).
5. Concernant l'exploitation, les entreprises de service sont aujourd'hui essentiellement américaines et canadiennes. Cela pose le problème d'une vraie filière métier en France.

Voilà quelques points qui ont été abordés lors de cette réunion.

C'était le premier volet d'une série de rencontres destinées à permettre à la Fédération d'avoir un positionnement clair sur l'utilisation et l'exploitation des gaz de schiste.

Nous remercions Madame PANTXIKA ETCHEVERRY et Monsieur Thierry DIEUDONNE de l'entreprise Vermillon pour la clarté de leur exposé.

A suivre...



Pierre CARRIÉ
Christian HERSERANT

MACIF, N°1 DE L'ASSURANCE AUTO DEPUIS PLUS DE 20 ANS*

DEPUIS TOUJOURS LA MACIF INNOVE POUR MIEUX VOUS PROTÉGER
EN PARTICIPANT À LA CRÉATION DU CONSTAT AMIABLE,
EN CRÉANT UNE GARANTIE ACCIDENTS QUI PROTÈGE LE CONDUCTEUR
AINSI QUE SA FAMILLE, MÊME EN DEHORS DE LA VOITURE,
EN PROPOSANT UNE ASSISTANCE AU VÉHICULE ET AUX PERSONNES
DANS TOUS SES CONTRATS AUTO**.



LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE

*Macif, 1er assureur auto en France en nombre de contrats, année après année, depuis 1990. Source : L'Argus de l'assurance.
** Créateur du contrat Garantie accident comprenant la garantie du conducteur et la protection de la famille en cas d'accidents de la vie privée. Les garanties d'assistance sont proposées dans toutes les formules de notre contrat Auto. Les garanties et services sont accordés dans les conditions et limites fixées aux contrats.

MACIF : Mutuelle Assurance des Commerçants et Industriels de France et des cadres et salariés de l'Industrie et du Commerce. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 - 4, rue de Pied-de-Fond, 79000 Niort.

Le billet d'humeur

Le poids des mots



La crise est sur nous depuis de longs mois, de longues années. Au pays de Gérard MAJAX

et de la potion magique, il existe un miracle celui des mots : prenons par exemple le mot « **compétitivité** ». D'après le Petit Robert, compétitivité : « *caractère de ce qui est compétitif* » La notion de compétitivité est un facteur de trouble dans les entreprises et de déstabilisation dans le monde du travail.

Compétitivité entre collègues de travail : imposée par des directions d'entreprise qui ont oublié le sens même du mot management. Les vagues de suicide au travail que la France a connues devraient leur imposer réflexion et surtout beaucoup d'humilité.

Compétitivité entre entreprises : rappelons-nous les medias dithyrambiques sur de sombres personnages tels messieurs MESSIER et TAPIE absorbant, fusionnant, massacrant le tissu commercial et industriel pour leur propre profit, celui de leurs actionnaires et le bien-être de leurs ego respectifs.

Compétitivité entre pays : il suffit d'ouvrir chaque jour un quotidien ou les journaux télévisés pour constater les dégâts de pratiques basées sur le dumping social.

Finalement, la compétitivité ou compétition, cela fonctionne bien dans le sport. Encore que ! Le dopage, le trucage des résultats, la tricherie sont les corollaires aux seuls enjeux du sport : l'argent.

De rapport en conclusion, de supplique en textes de lois, nos gouvernants prêchent la compétitivité sur tous les tons.

Et l'homme dans tout ça ?

Dans leur langage :

Le travail et les travailleurs sont devenus : une charge

La sécurité sociale : un trou

La retraite : une impasse

La solidarité : une tare

L'égalité hommelfemme : une chimère

La formation : une dépense

Ne parlons pas de la participation, de la dépendance, des rythmes de vie, problèmes de riches que la crise nous force à oublier.

Retrouvons les chemins de la croissance et nous serons sauvés.

Voilà en filigrane, les messages de la compétitivité. C'est magique mais un peu entaché d'Alzheimer. N'est-ce pas cette croissance à tout prix qui nous a menés là où nous sommes aujourd'hui ?

La compétitivité c'est magique pour peu que les citoyens et les salariés acceptent une fois encore de payer les pots cassés d'une économie en pleine errance. Alors, qu'on l'appelle choc, qu'on l'appelle pacte, la compétitivité aujourd'hui ne nous convient pas. Ni intellectuellement, ni matériellement.

Olivier PAULET

La pensée du jour

PETITE ANNONCE

cherche un électricien pour rétablir
le courant entre les gens
un opticien pour changer leur regard
un artiste pour dessiner
un sourire sur tous les visages
un maçon pour bâtir la paix
un jardinier pour cultiver la pensée
et un professeur de maths
pour nous réapprendre à compter
les uns sur les autres !

Brève

BRAVO à la **CFTC ROTTENDORF PHARMA** pour ses excellents résultats aux élections professionnelles.

Elle a gagné sa représentativité haut la main avec **70,1 %** des suffrages.

1^{er} collège : 3 sièges sur 3 (titulaires et suppléants)

2^{ème} collège : 2 sièges sur 3 (titulaires et suppléants)

Encore **BRAVO** et restons mobilisés.

Les changements...

La hausse des cotisations vieillesse à partir du 1^{er} novembre 2012

Cette hausse ne portera que sur la part plafonnée de la cotisation vieillesse.

Rémunération versée	Cotisations patronales	Cotisations salariales
jusqu'au 31 octobre 2012	8,30 %	6,65 %
du 1 ^{er} novembre 2012 au 31 décembre 2013	8,40 %	6,75 %
du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2014	8,45 %	6,80 %
du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2015	8,50 %	6,85 %
A compter du 1 ^{er} janvier 2016	8,55 %	6,90 %

Les carrières longues

Sur l'âge de départ, la principale nouveauté par rapport au dispositif actuel est de permettre le départ à 60 ans des salariés qui ont tous leurs trimestres pour bénéficier d'une pension au taux plein et qui ont démarré leur carrière avant 20 ans (et non plus 18 ans). Autre changement, la double exigence actuelle de trimestres validés et cotisés disparaît du projet de décret. Voici les nouvelles possibilités de départ anticipée à partir du 1^{er} novembre.

Année de naissance	Age de départ	Nombre de trimestres cotisés
1952	59 ans et 4 mois pour l'assuré ayant débuté sa carrière avant l'âge de 17 ans 60 ans s'il a débuté sa carrière avant 20 ans	164
1953	56 ans s'il a démarré sa carrière avant 16 ans 58 ans et 4 mois s'il a démarré sa carrière avant 16 ans 59 ans 8 mois s'il a démarré sa carrière avant 17 ans 60 ans s'il a débuté sa carrière avant 20 ans	173 169 165 165
1954	56 ans s'il a démarré sa carrière avant 16 ans 58 ans 8 mois s'il a démarré sa carrière avant 16 ans 60 ans s'il a débuté sa carrière avant 20 ans	173 169 165
1955	56 ans 4 mois s'il a démarré sa carrière avant 16 ans 59 ans s'il a démarré sa carrière avant 16 ans 60 ans s'il a débuté sa carrière avant 20 ans	174 170 166
1956	56 ans 8 mois s'il a démarré sa carrière avant 16 ans 59 ans 4 mois s'il a démarré sa carrière avant 16 ans 60 ans s'il a débuté sa carrière avant 20 ans	174 (*) 170 (*) 166 (*)
1957	57 ans s'il a démarré sa carrière avant 16 ans 59 ans 8 mois s'il a démarré sa carrière avant 16 ans 60 ans s'il a débuté sa carrière avant 20 ans	174 (*) 170 (*) 166 (*)
1958	57 ans 4 mois s'il a démarré sa carrière avant 16 ans 60 ans s'il a débuté sa carrière avant 20 ans	174 (*) 166 (*)
1959	57 ans 8 mois s'il a démarré sa carrière avant 16 ans 60 ans s'il a débuté sa carrière avant 20 ans	174 (*) 166 (*)
1960	58 ans s'il a démarré sa carrière avant 16 ans 60 ans s'il a débuté sa carrière avant 20 ans	174 (*) 166 (*)

(*) Si le nombre de trimestres pour bénéficier d'une pension au taux plein reste fixé à 166 pour ces générations.

Périodes cotisées prises en compte

Seraient réputées avoir donné lieu à cotisations :

- les périodes de service national, à raison d'un trimestre par période d'au moins 90 jours consécutifs ou non, dans la limite de 4 trimestres ;



- les périodes de maladie maternité et accident du travail, dans la limite totale de 6 trimestres, sans que le nombre total de trimestres validés au titre de la maladie ou d'un accident du travail excède 4 trimestres ;
- les périodes de chômage, dans la limite de 2 trimestres.

Source : L'EXPRESS

Les tarifs du gaz et de l'électricité au 1^{er} janvier 2013

Cette fois, l'augmentation est actée, elle devrait être de **2,4 %**. Par ailleurs, Mme BATHO, la ministre de l'Écologie et de l'Énergie a annoncé que les tarifs sociaux, qui permettent aux ménages les plus fragiles de bénéficier de prix plus abordables pour l'électricité et le gaz, seraient étendus à 830 000 personnes.

Le prix de l'électricité augmentera de **2,5 %** en raison de la hausse de la contribution aux charges du service public de l'électricité (CSPE), une taxe qui finance notamment les énergies renouvelables.

Transfert des prestations familiales légales au 1^{er} janvier 2013

Nouvelle disposition

A la suite d'une décision récente des pouvoirs publics, la gestion de toutes les prestations familiales légales assurée actuellement par la CNIÉG, va être confiée aux Caisses d'Allocations Familiales à partir du 1^{er} janvier 2013.

Situation actuelle

La CNIÉG et les Caisses d'Allocations Familiales se répartissent actuellement le versement des prestations familiales selon leur nature.

Ainsi, la CNIÉG, selon votre situation, est habilitée à verser :

- les allocations familiales,
- le complément familial,
- l'allocation de soutien familial,
- l'allocation de rentrée scolaire,
- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé,
- le forfait d'allocations familiales.

Les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) ont en charge les aides au logement, la prestation d'accueil du jeune enfant et certaines prestations liées à la solidarité et l'insertion.

A compter du 1^{er} janvier 2013, le versement de l'ensemble de ces prestations sera assuré par la CAF du lieu de votre domicile.

Pour plus de renseignements, consultez le site de la CNIÉG : www.cnieg.fr

Êtes-vous pour ou contre l'euthanasie ?

Pour répondre à la question, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : lacometecmte@laposte.net en précisant en objet «le pour ou contre de la Comète n°60».

Les résultats seront publiés dans le prochain numéro.



Les résultats de la question du n°59 : « Êtes-vous pour ou contre la dépénalisation du cannabis ? »

POUR : 8 % CONTRE : 92 %

Bénédicte,
POUR résolument, bien que je n'y ai personnellement jamais touché. La peur n'enlève pas le danger et laisser les consommateurs dans l'illégalité ne profite qu'à la pègre. Rendre la consommation légale comme dans d'autres pays permettra de la surveiller et des revenus supplémentaires pour l'état, sinon interdisons l'alcool et le tabac plus nocifs.

Jacques,
Absolument contre ! Il faut dissuader nos jeunes d'y toucher. C'est la porte ouverte à d'autres excès, si l'on n'arrive pas à se contrôler, et la descente aux enfers pour les plus faibles.

Clément,
Si c'est pour faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'état, c'est une énorme hypocrisie sur le dos de nos enfants et de tous ceux qui en consomment. Pourquoi ne pas légaliser toutes les drogues ??? Je suis contre !

Sylvie,
Je suis contre ! On n'imagine pas les dégâts que cause cette drogue sur le cerveau des jeunes. Sans parler des besoins financiers que cela engendre et qui peuvent aller jusqu'au vol et au racket.

Les Présidents des 4 secteurs de la CMTE s'expriment

Pour la Chimie, Pierre RUBECK

Depuis le dernier congrès, l'actualité de la Fédération a été riche, dense et difficile parfois. Toutes les branches de la Chimie ont connu des négociations paritaires, mais c'est la branche pharmacie, avec ses 105 000 salariés, qui paie le plus lourd tribut en ce qui concerne les plans sociaux. On en compte 23 en 2011 et 2012 n'augure rien de bon en dépit de la très bonne santé économique des entreprises qui la composent.

Les accords pénibilité qui ont été négociés dans les différentes branches se sont tous soldés par un échec, car les patrons ne veulent pas entendre parler de « réparation ».

Les thèmes abordés dans les différentes branches du secteur sont semblables. Pression et mal être au travail se rajoutent à la précarité de l'emploi, le harcèlement n'est pas loin.

La CFTC ne lâche rien et défendra jusqu'au bout l'intérêt des salariés, les résultats aux élections en sont la preuve, le travail de terrain paie toujours.



Pour les Mines, Gilbert LECHARDEUR

Le secteur Mines, depuis l'arrêt de l'exploitation, n'a jamais subi autant d'attaques quant aux acquis de la population minière. En effet, le régime minier doit être absorbé par le régime général et le combat de la CFTC est de préserver les particularités du régime minier jusqu'au dernier ayant droit. Ce combat est un long chemin de croix qui n'en est pas encore à son terme.

Il ne faut jamais oublier le sacrifice des mineurs, qui, au lendemain de la seconde guerre mondiale, ont largement contribué à redresser la France. Ils ont sué sang et eau, et bon nombre d'entre eux sont encore aujourd'hui cloués dans un fauteuil 24h sur 24 sous oxygène, frappés par la silicose.

Toutes ces attaques successives contre le régime minier sont une seconde mort pour ceux qui ont déjà tant souffert et une condamnation pour ceux qui restent encore les représentants de cette corporation qui a tant donné.



L'avis des autres

Pour le Textile, Paul FIASCHI

La Fédération compte une grande richesse dans ses quatre secteurs, notamment dans le monde ouvrier qui est de moins en moins reconnu et malmené lors des fermetures d'entreprises et les plans sociaux.



Le secteur Textile trouve au sein de la Fédération le soutien nécessaire pour se restructurer et des militants sont prêts à s'engager pour la défense des intérêts des salariés. Comme dans les autres secteurs, des accords sont négociés et signés. Certaines branches sont en essor, notamment le luxe et la maroquinerie ; contrairement à ce que l'on pourrait croire, le textile n'est pas encore mort en France.

Pour l'Énergie, Pierre CARRIE

Le secteur Énergie se compose de quatre branches professionnelles :

- La FEDENE – Fédération des services de l'énergie et de l'environnement
- Le Nucléaire
- Les Industries électriques et gazières
- Le Pétrole.



Des événements majeurs se sont produits dans l'énergie ces dernières années, le plus représentatif aura été Fukushima pour le nucléaire. D'autre part, le secteur énergie n'est pas épargné par les plans sociaux, des fermetures de raffineries ont eu lieu et celle de Fessenheim est prévue. Quel avenir pour le nucléaire et ses emplois ?

D'autres sources d'énergie sont à l'étude. Une table ronde aura lieu à la Fédération sur le gaz de schiste, afin de connaître les tenants et les aboutissants d'une exploitation qui pour l'instant présente encore trop d'inconvénients environnementaux. La Fédération, au vu des explications fournies, se positionnera par rapport à ce sujet.

Le secteur Énergie est sur tous les terrains dans toutes ses branches professionnelles et fonctionne en parfaite interactivité avec les autres secteurs de la Fédération.

Après le gaz... l'électricité !

Les dépenses énergétiques des foyers ne seront pas épargnées au début de l'année. Après que le gouvernement a décidé d'augmenter de 2,4 % les tarifs réglementés du gaz au 1^{er} janvier, les factures d'électricité vont croître à leur tour de 2,5 %. Cela représente en moyenne 15 euros par an et par ménage, a indiqué le Ministère de l'Énergie.

Cette majoration est imputable à l'augmentation de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), une taxe destinée en particulier à financer le développement des énergies renouvelables, via les dispositifs de rachat de l'électricité «verte» (éolien, solaire, biomasse). Au passage, la Ministre de l'Énergie, Delphine BATHO, a ajouté que le financement des énergies renouvelables sera l'un des sujets majeurs de débat national sur la transition énergétique qui vient de s'ouvrir.

Outre le soutien aux énergies renouvelables, la CSPE contribue également à financer les tarifs sociaux de l'électricité. Le niveau de la CSPE est porté pour le consommateur de 10,5 à 13,5 euros le mégawattheure (MWH). Elle représente désormais plus de 12 % de la facture. Le montant global des taxes s'élève pour sa part à 30 %, sachant qu'un ménage dépense en moyenne 674 euros par an pour son alimentation électrique.

EDF discute avec l'État

Indépendamment du consommateur, la CSPE se retrouve aujourd'hui au cœur de discussions très serrées entre EDF et les pouvoirs publics. Le dossier est aussi simple à expliquer que compliqué à résoudre : dans la mesure où l'augmentation de la contribution est limitée, la loi stipule qu'EDF assume la différence entre les charges réelles et les recettes de la CSPE.

Or, l'électricien a fait les comptes : à la fin de l'année, le déficit cumulé de la CSPE pèsera sur lui à hauteur de 5 milliards d'euros. De son côté, le régulateur estime ce surcoût pour EDF à 2,1 milliards d'euros pour 2011. Certes, les textes prévoient que ce surcoût soit remboursé à EDF, mais pour le moment aucun calendrier n'est fixé.

Delphine BATHO a jugé que «la résorption de la dette laissée par l'ancien gouvernement sera étalée sur plusieurs années». Autant dire qu'EDF va devoir patienter avant que ses subventions aux énergies renouvelables lui soient retournées d'une manière ou d'une autre.

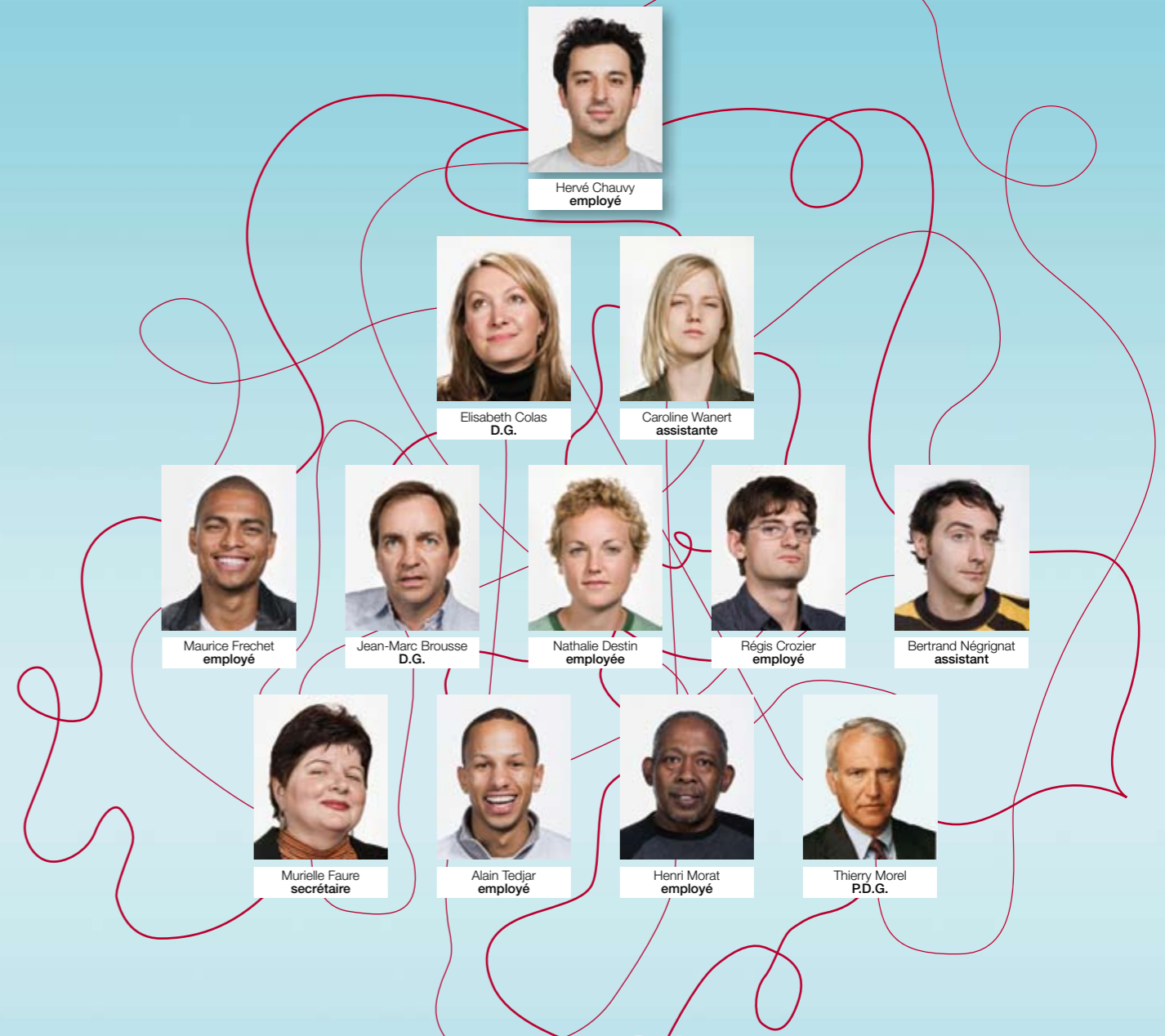
Actuellement, le dossier de la CSPE fait partie des nombreuses incertitudes avec lesquelles EDF doit compter et qui lui sont reprochées par les investisseurs.

Source : LE FIGARO

Age · Invalidité · Maladie

La vie ne se soucie pas de hiérarchie

La retraite, la santé, la prévoyance sont des questions qui concernent tout le monde. C'est pourquoi chez APICIL, nous pensons que les attentes de chacun doivent être respectées et entendues. Avec vous, APICIL met tout en oeuvre pour renforcer le capital social des salariés de votre entreprise. Qu'ils soient employés ou cadres, leur offrir une protection sociale performante et durable est en tête de nos priorités.



Engagé pour une Protection Sociale Durable

www.apicil.com

Les services juridiques mis à disposition des militants et adhérents CFTC-CMTE

Pour gagner l'échéance de 2013 et les suivantes, la CFTC se serre les coudes. La fédération CMTE et la confédération ont mis en place des services complémentaires pour venir en soutien aux militants dans leur action

syndicale, ainsi qu'à nos adhérents dans la vie de tous les jours.

PIERRE RUBECK
Vice président CFTC-CMTE
06 75 20 65 08

LA PLATE FORME PEP'S ELECTIONS



La loi du 20 août 2008 modifiant les conditions de représentativité syndicale, obtenir de bons résultats aux élections professionnelles devient une

nécessité vitale pour la CFTC. C'est la condition pour continuer à bénéficier des moyens actuels et de rester à la table des négociations dans les entreprises, dans les branches et au niveau national.

Or, remporter des élections, ça ne s'invente pas. Cela demande un travail de fond important, la connaissance de la loi et des règles, la mise en place d'une stratégie, la gestion d'une équipe, une maîtrise des outils et des supports de campagne,

tant de missions qui ne sont pas, à la base, celles de nos militants.

Pour les aider à franchir ce cap, la confédération a mis en place une plate-forme d'assistance pour des questions ponctuelles ou le suivi complet du processus électoral bien en amont : la PEP'S (plate-forme élections professionnelles).

Elle est joignable du lundi au vendredi de 08h30 à 18h30, elle est composée de spécialistes expérimentés sur les aspects juridiques, de communication ou d'organisation. Maîtrisez le processus électoral, communiquez efficacement et anticipez les contentieux !

Faites appel à la PEP'S :
01 73 30 43 20
elections@cftc.fr

DES SERVICES GRATUITS POUR TOUS



Le développement est une nécessité !

Là où des équipes CFTC sont présentes, elles remportent des suffrages. Mais faire adhérer n'est pas simple. La CFTC développe donc ses arguments.

La MACIF a élaboré étroitement avec la CFTC une protection spécialement conçue pour les adhérents et militants qui s'impliquent dans le mouvement.

Depuis maintenant trois ans déjà, ces services accompagnent l'adhésion. Des services concrets pour protéger la vie syndicale et être accompagné jusque dans sa vie quotidienne, ils sont au nombre de quatre :

- protection juridique vie professionnelle,
- information juridique vie privée,
- solidarité vie syndicale,
- promotions chez Belambra Vacances

Tous ces services sont accessibles simplement en devenant et en restant adhérent. Certains demandent une ancienneté minimale, d'autres sont activables immédiatement. Adhérer à la CFTC devient donc encore plus rassurant !

Vos contacts MACIF :
02 51 86 61 09
assurancemacif@cftc.fr

VOS SERVICES CMTE



Votre Fédération vous soutient dans vos questions quotidiennes concernant la vie syndicale et les nombreuses conventions collectives qui composent notre Fédération.

C'est pourquoi nous tenons à votre disposition quatre correspondants juridiques de secteur :

- François DOSSIER pour la Chimie
- Serge BOULINGUEZ pour les Mines
- Dominique HERNANDEZ pour le Textile
- Henri RICHARD pour l'Energie

Ils sont joignables au :
01 57 42 42 15
secretariat@cftc-cmte.fr

De plus la Fédération a négocié un tarif préférentiel auprès d'un cabinet d'avocats.

Ce cabinet peut intervenir sur tous les dossiers, il peut tout à la fois défendre une personne ou une structure CFTC à jour de cotisations fédérales.

Ce tarif préférentiel vous sera communiqué lors de votre premier contact, il est à la charge de l'interpellant.

Cabinet MEYER-NOUZZA :
03 88 21 81 25
cnouzza@gmail.com

Tout savoir sur l'Allocation Personnalisée d'Autonomie



Qui peut en bénéficier ?

Principe

L'allocation personnalisée d'autonomie (Apa) est une allocation destinée aux personnes âgées.

Elle est ouverte aux personnes hébergées à domicile ou dans un établissement.

Le demandeur doit remplir un certain nombre de conditions pour pouvoir en bénéficier. Il doit ensuite respecter, une fois son allocation attribuée, certaines obligations envers le conseil général.

Conditions à remplir

L'ensemble des conditions ci-dessous doit être rempli :

- être âgé de 60 ans ou plus,
- être en manque ou en perte d'autonomie en raison de son état physique ou mental,
- avoir besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou être dans un état nécessitant une surveillance régulière (groupe 1 à 4 de la grille Aggir),

- résider de façon stable et régulière en France,
- et pour les étrangers, être en séjour légal en France.

À savoir :

l'attribution de l'Apa n'est pas soumise à conditions de ressources. Toutefois, une somme (le «ticket modérateur») reste à la charge du bénéficiaire, sauf si ses revenus sont inférieurs à 725,22 € par mois.

Obligations du bénéficiaire

Pour le maintien de l'Apa, le bénéficiaire est tenu envers le conseil général de :

- déclarer la personne ou le service d'aide à domicile rémunéré par cette allocation,
- fournir les justificatifs d'utilisation de l'aide (fiches de salaires, déclarations Urssaf, talons des chèques emploi-service, factures du service d'aide à domicile, factures des aides techniques, ...),
- signaler tout changement qui survient dans sa situation (déménagement, hospitalisation, changement d'intervenant au domicile, modifications de ses ressources...).



Les démarches à faire

Principe

La personne âgée, qui souhaite bénéficier de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa), doit en faire la demande.

Elle doit joindre au dossier un certain nombre de documents.

Si sa perte d'autonomie est jugée suffisante, un plan d'aide lui est proposé après examen de son dossier.

Demande d'allocation

Retrait du dossier

La demande d'Apa se fait par dépôt ou envoi par courrier d'un dossier au président du conseil général du domicile.

Ce dossier peut être retiré auprès des services du conseil général.

Il est également disponible auprès des organismes ou services suivants, conventionnés avec le département :

- centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (Ccas ou Cias) ou centres locaux d'information et de coordination (Clic),
- organismes de sécurité sociale,
- mutuelles,
- services d'aide à domicile.

Pièces à joindre au dossier

Le demandeur doit fournir :

- s'il est français ou citoyen d'un autre pays de l'Union européenne : une photocopie de son livret de famille ou de sa carte d'identité ou de son passeport ou un extrait d'acte de naissance,
- s'il est étranger non-européen : une photocopie de son titre de séjour,
- une photocopie de son dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu,
- s'il est propriétaire, une photocopie de son dernier relevé de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties,
- son relevé d'identité bancaire ou postal.

Accusé de réception

Le conseil général a 10 jours pour :

- accuser réception du dossier s'il est complet,

- ou constater que le dossier est incomplet et demander l'envoi des pièces manquantes.

L'accusé de réception mentionne la date d'enregistrement du dossier complet.

Examen de la demande

Instruction de la demande de la personne hébergée à domicile

Une équipe médico-sociale est chargée de se rendre au domicile de la personne âgée.

Ses proches et un médecin de son choix peuvent être présents lors de la visite.

À cette occasion, l'équipe évalue la situation et les besoins du demandeur. Elle l'informe aussi sur l'Apa et les services d'aide à domicile.

Instruction de la demande de la personne hébergée en établissement

L'équipe médico-sociale de l'établissement est chargée d'évaluer le niveau de dépendance de la personne âgée qui y est hébergée.

Décision de classement

En fonction des éléments recueillis, et après examen du dossier, le degré de dépendance de la personne âgée est classé dans une des catégories de la grille Aggir.

Seules les catégories 1 à 4 ouvrent droit à l'Apa.

Dans ce cas, un plan d'aide est proposé, dans les 30 jours suivant la date du dépôt du dossier complet.

Le plan comporte notamment :

- le classement en groupe iso-ressources proposé (Gir) par l'équipe,
- le taux de participation financière demandé à l'usager.

La personne relevant des catégories 5 ou 6 reçoit un compte-rendu de visite, accompagné de conseils.

Réponse du demandeur

Le demandeur a 10 jours pour accepter le plan ou demander des modifications.

Dans ce dernier cas, une proposition définitive lui est adressée dans les 8 jours.

Le demandeur dispose d'un nouveau délai de 10 jours pour accepter ou refuser le plan modifié.

Attention : si le demandeur garde le silence, la proposition est considérée comme refusée passé le délai de 10 jours.



Conditions d'attribution

Principe

L'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa) est décidée par le président du conseil général.

Le montant de l'allocation est calculé en fonction des ressources du demandeur, de ses besoins et de l'importance de la dépendance.

Le versement de l'allocation dépend de la situation du demandeur (attribution en urgence, date de versement, personne résidant à domicile ou en établissement...).

Attribution

L'attribution de l'Apa est décidée et notifiée au demandeur par le président du conseil général, après acceptation par le demandeur du plan proposé.

Le président du conseil général dispose de 2 mois à compter du dépôt du dossier pour notifier l'attribution. Passé ce délai, l'Apa est considérée comme accordée.

Un montant forfaitaire est versé dans l'attente d'une décision explicite.

Date d'ouverture des droits

Les droits à l'allocation sont ouverts :

- pour la personne hébergée à domicile : à la date de notification de la décision d'attribution,
- pour la personne hébergée en établissement : à la date d'enregistrement du dossier.

La personne résidant à domicile doit adresser au conseil général, dans un délai d'1 mois suivant la notification d'attribution, une déclaration établie sur le formulaire cerfa n°10544*02 mentionnant :

- le ou les salariés embauchés,
- ou le service d'aide auquel elle a recours.

De même, il convient de signaler tout changement de situation et produire les justificatifs demandés.

Montant

Calcul du montant de l'allocation

Le montant de l'allocation est calculé en fonction :

- des besoins relevés par le plan d'aide et de la nature des aides nécessaires (notamment rémunération de l'aide à domicile, paiement de services rendus par des accueillants familiaux agréés),
- et des revenus du demandeur (certaines ressources étant exclues du calcul).

Les règles de calcul sont également différentes pour les personnes résidant à domicile ou en établissement.

Ressources exclues du calcul

- Les prestations en nature des assurances maladie, maternité, invalidité, d'accidents du travail ou accordées au titre de la couverture maladie universelle (CMU)
- Les allocations logement, l'aide personnalisée au logement et la prime de déménagement attribuées par la caisse d'allocations familiales (Caf)
- Le capital décès (sécurité sociale)
- L'indemnité en capital versée suite à un accident du travail, ainsi que les primes de rééducation et prêts d'honneur versés par la caisse primaire d'assurance maladie (Cpam)
- La retraite du combattant et les pensions attachées aux distinctions honorifiques
- Certaines rentes viagères

Montant mensuel

Le montant maximum mensuel de l'Apa dépend du taux de dépendance :

Tableau 1 relatif à la fiche F1802

Niveau de dépendance	Montant mensuel maximum
GIR 1	1.288,09 €
GIR 2	1.104,08 €
GIR 3	828,06 €
GIR 4	552,04 €

Le montant minimum est de 28,20 €. En-deçà de ce montant, l'allocation n'est pas versée.

Participation financière du bénéficiaire

Une somme reste à la charge du bénéficiaire (le ticket modérateur), sauf si ses revenus sont inférieurs à 725,22 € par mois.

Versement

Attribution en urgence

Le président du conseil général peut décider, en cas d'urgence, d'attribuer un montant forfaitaire égal à :

- 644,04 € si la personne concernée réside à domicile,
- 50% du tarif correspondant à la dépendance des résidents classés en GIR 1 ou 2.

Cette avance est soustraite du montant de l'Apa versée ultérieurement.

Date de versement

Le 1^{er} versement intervient pour le mois suivant sa date d'attribution.

L'Apa est versée au plus tard le 10 du mois pour lequel elle est servie.



Dans certains cas, une modulation différente des versements peut être proposée par l'équipe médico-sociale (versement en une fois de plusieurs mensualités pour des travaux d'adaptation du logement).

Résident à domicile

L'allocation est versée au bénéficiaire s'il recrute lui-même la personne aidante à domicile ou s'il s'agit d'un membre de la famille (excepté la personne avec laquelle il vit en couple).

Si la personne intervenant au domicile dépend d'une association agréée, la somme lui est versée directement, avec l'accord du bénéficiaire.

Il est également possible de recourir au chèque emploi service universel (Cesu).

À savoir : la participation du bénéficiaire est majorée de

10 % s'il fait appel à un service d'aide ménagère non-agréé ou emploie directement une personne qui n'a pas d'expérience ou de qualification.

Résident en établissement

En principe, l'Apa est directement versée à l'établissement.

Un montant minimum doit cependant être laissé à la disposition de la personne bénéficiaire de l'aide sociale départementale :

- 3,26 € par mois pour la personne hébergée,
- 777,16 € pour la personne avec laquelle il vit en couple vivant au domicile.

Le bénéficiaire peut également demander que l'allocation lui soit versée directement.

de courte durée, de suite ou de réadaptation, l'allocation est maintenue les 30 premiers jours. Elle est ensuite suspendue jusqu'à la sortie de l'établissement de santé. Le premier mois de reversement est dû dans son intégralité, quelle que soit la date de retour de l'allocataire.

En cas de non respect de diverses obligations ou de risque

Le versement de l'Apa peut être suspendu dans une des 4 situations suivantes :

- si son bénéficiaire ne déclare pas dans le délai d'1 mois le ou les salarié(s) embauché(s) ou le service d'aide auquel il a recours,
- si son bénéficiaire ne transmet pas les justificatifs de dépenses demandés par le président du conseil général,
- si son bénéficiaire n'acquiesce pas sa part de participation financière,
- si l'équipe médico-sociale constate que le service rendu n'est pas celui prescrit ou présente un risque pour la santé ou la sécurité de la personne.

Le bénéficiaire de l'Apa est mis en demeure, par lettre recommandée avec avis de réception de son conseil général, de remédier aux carences constatées ou de présenter les justificatifs nécessaires.

Il dispose d'un délai d'1 mois pour répondre et régulariser sa situation. À défaut, le président du conseil général peut suspendre le versement de l'allocation par décision motivée.

La suspension prend effet le 1^{er} jour du mois suivant la notification en recommandé de la décision du président du conseil général.

Si la situation est régularisée par la suite, le versement de l'allocation est rétabli au 1^{er} jour du mois de la régularisation.

Source : service-public.fr

Révision ou suspension de l'APA

Principe

L'allocation personnalisée d'autonomie (Apa) est attribuée sans limitation de durée.

Toutefois, son montant peut être revu ou son versement suspendu.

Révision de l'Apa

Le montant de l'allocation est révisé régulièrement à des dates définies :

- avec l'équipe médico-sociale du conseil général pour la personne à domicile,
- ou avec le médecin coordonnateur (ou, à défaut, un médecin conventionné) pour la personne en établissement.

Le montant de l'allocation peut être également révisé à tout moment à la demande de la personne âgée, en cas de modification :

- de son état de santé,
- ou de sa situation (chômage, divorce, séparation, accès à une pension de retraite ou d'invalidité ou décès du conjoint, concubin ou partenaire d'un Pacs).

L'allocataire (ou un de ses proches) doit signaler le changement par courrier adressé aux services compétents du conseil général.

Le président du conseil général peut aussi à tout moment demander la révision de l'Apa.

Suspension de l'Apa

En cas d'hospitalisation

Si le bénéficiaire de l'allocation est hospitalisé pour des soins

On peut être unique sans être seul...

... pour RÉUNICA, créer du lien c'est essentiel.



Humain, juste, solidaire...
Pour plus de 8 millions de clients, les experts Réunica font de ces valeurs une réalité quotidienne. Grâce à un conseiller dédié, un suivi personnalisé et des garanties et services performants, vous disposez d'une protection sociale solide et sur mesure.

Prévoyance Santé Épargne Retraite Action sociale

Contact au 01 40 22 36 76
www.reunica.com



Certification qualité pour la gestion Réunica Prévoyance Réunica Mutuelle et les centres de contacts



RÉUNICA

Des idées en + pour mieux vous protéger



Journée Dépendance à la Fédération

La CFTC-CMTE a organisé, le 8 novembre 2012, une journée sur le thème de la dépendance ; un sujet ô combien d'actualité avec le vieillissement de la population, mais qui touche tous les âges. En effet, la dépendance peut tous nous affecter à travers la maladie, le handicap, ou dans la position de l'aidant pour un parent ou un enfant.

La CFTC-CMTE, au plus près des préoccupations de chacun, a pris à cœur de traiter ce sujet sociétal difficile. Nous serons tous confrontés tôt ou tard à la dépendance de nos proches ou à la nôtre et avons besoin d'intégrer émotionnellement et avec réalisme cette étape de la vie.



Olivier PAULET, Secrétaire général de la CMTE, fait l'entrée en matière et présente les invités qui animeront cette journée avec leur compétence et leur expérience.

On notera la présence de Mme Marie-Claire DEBREIL, Directrice adjointe du SPASAD Région Nord/Pas-de-Calais (Service polyvalent d'aide et de soins à domicile de la CARMi) ; Hélène SCHREINER, Assistante sociale à l'ANGDM (Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs) du Bassin Houiller de Lorraine ; les représentants de l'UNAR, Roland DUBEL et Jacqueline VALLI ; Patrick POIZAT pour la Confédération CFTC (Secrétaire général adjoint en charge des activités sociales) ; nos partenaires de la MACIF et MUTEX ainsi que les militants des différents secteurs de la CMTE qui ont répondu présent. Merci aussi aux membres du GRIR, un groupe de travail de retraités du Secteur Énergie, qui a alerté la CMTE sur le sujet de la dépendance et a été de ce fait un peu à l'origine de cette journée.

À l'initiative du gouvernement précédent, des choses devaient être mises en place, mais pour un problème de financement aucune solution globale n'a encore été trouvée à ce jour.

Argent. Organisation. Coordination...

Trouver des solutions, c'est mettre les pieds dans une usine à gaz. Par où commencer, quels sont les différents échelons à gravir pour pallier aux

besoins souvent urgents des personnes dans la dépendance à la charge de leurs proches ?

Le respect de la dignité de la personne humaine, cher à la CFTC

Gilbert LECHARDEUR, Vice-Président fédéral issu du Secteur Mines et du Nord/Pas-de-Calais, ouvre le débat par l'exposé du groupe de travail qui a planché sur la dépendance et préparé cette journée.



Le constat est fait que d'une région à l'autre, il y a des disparités dans la ges-

tion de la perte d'autonomie. Des difficultés de coordination entre les différents services font encore parfois obstacle à une bonne prise en charge.

Les personnes âgées préconisent avant tout le maintien à domicile. Le coût d'un placement est encore trop élevé en France et il se fait trop souvent dans un environnement impersonnel qui manque de chaleur humaine. L'argent est une fois de plus le nerf de la guerre, au travers du financement de la prise en charge.

La projection d'un petit film intitulé « Il fait si bon vieillir » apporte le témoignage d'une jeune étudiante, dans le cadre d'un concours, sur les conditions de vie des personnes âgées dans une maison de retraite où les êtres humains ne sont plus considérés que comme des objets, des numéros.

Ce récit poignant, montre que dans certains cas la vieillesse nous prive de notre droit fondamental, le respect. Nous sommes tous des personnes âgées en puissance, pour peu que la vie nous donne la chance de vieillir. « La vieillesse n'est pas une maladie honteuse et dangereusement incurable ». La maison de retraite doit être un lieu d'accueil solidaire et fraternel, et heureusement, c'est encore souvent le cas.

Ce film a suscité de nombreuses réactions et témoignages, car dans la salle chacun se sent concerné et a été touché par ce récit.



La matinée se poursuit par la présentation par Marie-Claire DEBREIL du SPASAD de la CARMi du Nord/Pas-de-Calais (Régime minier). Elle fait l'historique du Régime minier de Sécurité Sociale et ses spécificités.

Elle présente de manière exhaustive le service d'aide et d'accompagnement à domicile créé en 1963. Ce service est tarifé et sous la tutelle du Conseil général depuis avril 2007. Les chiffres parlent d'eux-mêmes quant à l'augmentation de son activité avec un personnel, une organisation et une coordination à la hauteur de la demande.

Pour les personnes en GIR (groupe iso ressources) 1 à 4, le financement se fait par l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie). Le GIR définit le degré de dépendance, il va de 1 à 6, 1 étant le plus élevé. Aucune aide n'est accordée pour les GIR 5 et 6, mais certaines caisses de retraite peuvent intervenir dans ce cadre.

On note une professionnalisation de l'aide à domicile par la formation du personnel aidant aux différents degrés d'intervention.



Le SPASAD travaille en coordination avec les services sociaux de l'ANGDM et l'expertise des assistants sociaux est primordiale dans l'évaluation du degré de dépendance des personnes prises en charge. Le partenariat s'étend également au niveau des caisses de retraite, des mutuelles, du pôle emploi, des missions locales et bien sûr des conseils généraux.

Nous remercions Mme DEBREIL pour son exposé sur le fonctionnement du SPASAD, qui, tout en étant un organisme sous l'égide d'un régime spécial, nous montre clairement de quelle manière s'articulent tous les éléments contributifs au maintien à domicile.



C'est Hélène SCHREINER qui prend le relais en apportant son témoignage d'assistante sociale à l'ANGDM. Ce service n'intervient exclusivement que pour les ressortissants du régime minier de 60 ans et plus. Le travail d'Hélène consiste à évaluer par son expertise, et celle du médecin traitant, le degré de dépendance, afin de mettre en place les aides adéquates.

Elle rencontre, lors de ses déplacements chez les personnes concernées, des situations parfois difficiles et douloureuses du point de vue humain, tant matérielles que psychologiques. Les aides mises en place représentent souvent un second souffle pour ces personnes dépassées par leur incapacité d'assumer les tâches de la vie quotidienne.

Le travail de terrain d'une assistante sociale est primordial pour le retour à la vie de ces personnes âgées coupées de tout et parfois délaissées par leur famille. La psychologie et la diplomatie jouent un grand rôle dans la gestion de l'intrusion dans l'intimité de ces personnes, qui parfois ont besoin d'être convaincues pour accepter d'être aidées.

Le récit d'Hélène démontre également l'efficacité de la coopération des services sociaux avec les organismes d'aide à domicile, du moins en ce qui concerne l'ANGDM dans le cadre du régime minier. Merci à elle pour son témoignage empreint d'humanité et d'abnégation, car c'est un métier qu'on ne peut faire que par vocation et avec l'amour et le respect de son prochain.



Après une pause déjeuner conviviale, cette journée se poursuit avec la présentation par les partenaires mutualistes de la CMTE, MUTEX et MACIF, des contrats de prévoyance individuels



et collectifs qu'il est possible de souscrire dans le domaine de la dépendance.

Il n'est pas dénué de sens, avec l'augmentation de la durée de vie, d'anticiper en souscrivant un contrat d'assurance dépendance, tant à titre individuel lorsqu'on en a les moyens, que collectif dans une entreprise qui en donne la possibilité souvent très avantageuse.

Nous n'en sommes qu'au début d'une prise de conscience du risque dépendance qui ne fera qu'augmenter dans les années à venir.

Le Président de la Fédération CMTE, Francis OROSCO, clôt cette « journée particulière » qui a, à l'échelle de la CMTE, une fois de plus, permis d'éveiller les consciences et d'ouvrir grand les yeux sur une réalité de la vie qui prendra de plus en plus d'ampleur. Beaucoup de choses sont encore à faire et à partager et nous en sommes tous les acteurs.



Merci à tous ceux qui ont organisé cet événement, y ont participé et apporté leur témoignage avec pragmatisme, conviction et émotion aussi.

Nous comptons sur la Fédération CMTE pour renouveler cette journée d'information, car les sujets ne manquent pas.

Martine ULTSCH



Le Syndicat des Mineurs du Nord en Assemblée générale

C'est le 15 novembre 2012, à LENS, qu'a eu lieu l'Assemblée générale annuelle du Syndicat Libre des Mineurs CFTC du Nord/Pas-de-Calais.



Gilbert LECHARDEUR, Président du Syndicat, ouvre la séance avec le traditionnel mot de bienvenue. Un hommage est rendu, avant tout, à ceux qui nous ont quittés durant cette année et que nous n'oublions pas. Il remercie l'assemblée de s'être déplacée aussi nombreuse ainsi que les invités qui ont répondu présent ; Martine pour La Comète, Olivier PAULET, le Secrétaire général de la Fédération CMTE, et Eric GROH en tant que chef de file du régime minier, mais également les responsables et militants CFTC de l'interpro, UL, UR et UD qui apportent par leur présence tout leur soutien aux mineurs.

Il met à l'honneur tous les militants et acteurs au quotidien de la vie du Syndicat, les collecteurs et tous ceux qui assurent les permanences dans les différents secteurs de la région. Ils ont tous un rôle essentiel, celui de préserver le « contact » entre les adhérents et la CFTC. Tous ces hommes et femmes de conviction méritent un grand BRAVO pour leur investissement personnel, parfois au détriment de leur vie privée.

Pour n'en citer que quelques-uns : Jean-Marie HANOT, Jean-Marie BERNARD, Abdelkader ZEGGAI, Bruno STACKOWIAK, Serge BOULINGUEZ, Alfred SOLESMES, Berthe ROMBEAU, Bernard NONCLERCQ, Maurice BREVART et tant d'autres qui ne nous en voudront pas de ne pas apparaître dans cette liste, mais que nous y associons.

Gilbert fait ensuite un tour d'horizon de l'actualité riche en événements entre le départ de l'ancien et la venue du nouveau gouvernement. En ce qui concerne les mineurs, on aurait pu croire que les choses allaient s'améliorer, « que nenni » ; en effet, pour mieux faire avancer le dossier de la réforme du régime minier, la Ministre de la Santé a mis en place un moratoire.



Une note d'optimisme vient remettre du baume au cœur de tous. Les excellents résultats des élections à l'ANGDM de près de 50 % des voix (cf. La Comète n°59 page 6), prouvent une fois de plus que seul un travail de terrain quotidien honnête et dans le respect de chacun porte ses fruits. On notera que les méthodes honteuses de certains syndicats pour jeter le discrédit sur les militants de la CFTC n'auront pas mobilisé les foules et cela se voit dans leurs résultats encore à la baisse. Merci à Hervé FLUËT et son équipe pour tout le travail fourni.

Gilbert remercie également Michel LEMAIRE pour son travail à la SOGINORPA, dont les très bons résultats de l'année passée en sont la preuve.

Nous leur souhaitons encore courage et persévérance dans les combats à venir, qui ne manqueront pas.

Le syndicat des Mineurs est encore débordant d'activité, tant au niveau des retraités, toujours sur le terrain pour informer les adhérents, qu'en ce qui concerne les actifs qui continuent leur développement et augmentent les effectifs du Syndicat.

Eric GROH prend le micro afin de présenter le « plat de résistance », en l'occurrence la réforme du Régime minier. Ce roman fleuve n'en est pas encore à son dernier tome. Il en refait l'historique en passant par le transfert de l'ASS à l'ANGDM au 1^{er} janvier 2012 et la gestion des centres de vacances de la CAN qui devrait être reprise par l'ANGDM au 1^{er} janvier 2013.



Sous la pression de députés du Nord-Est de la France proches du gouvernement actuel, un moratoire a été mis en place concernant la réforme du Régime minier. Mais il faut tout de même savoir que celui-ci ne concerne pas tous les domaines de la réforme et les choses se font et suivent tout de même leur cours. Dans ce cadre, la CFTC s'oppose au démantèlement du régime et fait des propositions dans ce sens.

L'offre de soins du Régime minier est complète et la prise en charge globale, c'est une des spécificités de ce régime particulier. Il s'étend sur tout le territoire dans tous les bassins miniers, de ce fait il ne compte pas de déserts médicaux et ne pratique pas de dépassements d'honoraires. D'autre part, il est ouvert depuis le 1^{er} juillet 2005 aux ressortissants d'autres régimes qui choisissent de venir s'y faire soigner.

La CFTC souhaite que toute la filière de soins soit maintenue et continue d'être gérée comme auparavant dans le cas de l'adossment du Régime minier au Régime général. L'autre combat est de garantir les emplois aux personnels et maintenir leur statut.

Nous sommes actuellement dans l'attente des réponses de la Ministre de la Santé, Marisol TOURAINE. La question est « arriverons-nous à préserver les spécificités de notre régime comme nous les connaissons aujourd'hui ? », l'avenir nous le dira !

La CFTC est sur tous les fronts, tant au niveau régional que national, elle se bat pour que ses propositions soient retenues. Eric remercie à cette occasion la Fédération CMTE pour son soutien inconditionnel.

Il a su, dans son intervention claire et détaillée, expliquer le processus de réforme, son évolution jusqu'à ce jour, et apporter des réponses aux nombreuses questions posées, afin d'apaiser les inquiétudes.

Après une pause, la matinée se poursuit par le rapport d'activité de Patrick PEAUX, Secrétaire général du Syndicat, qui exprime les difficultés que connaît la région, tant



dans les fermetures d'entreprises que dans la réindustrialisation de la région. Il condamne également l'acharnement dont font l'objet les retraités de la part du gouvernement avec les taxations supplémentaires de leur retraite, la suppression de la 1/2 part pour les veuves et veufs, qui feront inévitablement augmenter leurs impôts et appauvrirent un peu plus cette catégorie de la population qui a travaillé et cotisé toute une vie sans jamais profiter du système.

Dans la continuité, c'est Michel LEMAIRE qui présente l'activité de la SOGINORPA, son prochain changement de statut en SA HLM, et explique le fonctionnement de cette société immobilière qui a repris le parc immobilier des Houillères du Nord/Pas-de-Calais. Les intérêts des ayants droit logés par la SOGINORPA sont totalement respectés et ils bénéficient comme tous les autres des rénovations immobilières en cours pour l'amélioration du cadre de vie. Le personnel est au service des locataires ayants droit, afin de les assister dans toutes les démarches lors du déménagement d'un logement à l'autre, ce que l'on appelle « opération tiroir » (relogement en cas de réhabilitation).

Le moment est venu d'honorer un militant de longue date pour son activité syndicale. Maurice BREVART, un homme de conviction, qui



a, en son temps, sorti la section du valenciennois d'une situation difficile, il a remis sur pied une équipe soudée et efficace. C'est Gérard FRANÇOIS qui, après un discours empreint d'émotion, a remis à Maurice la médaille CFTC sous les applaudissements de l'assemblée.

L'honneur revient à Olivier PAULET, notre Secrétaire général fédéral, de prononcer le discours de clôture de cette AG. Il salue les très bons résultats des élections ANGDM ainsi que le travail des militants et militantes CFTC. Il rappelle que la CMTE est composée de quatre secteurs et que ceux-ci fonctionnent en interaction avec la Fédération. Cette interaction a permis d'organiser, à la Fédération, la journée Dépendance du 8 novembre dernier avec la présence de Mme DEBREIL du SPASAD du Nord et d'Hélène SCHREINER, assistante sociale à l'ANGDM en Lorraine, qui a fait très bonne impression. Elle permet également un travail fructueux au quotidien, qui ne cesse d'évoluer dans le bon sens, notamment pour la trésorerie fédérale et le journal. Olivier annonce le forum de mi-mandat des 26 et



27 novembre où les syndicats de la CMTE seront présents, afin de faire ensemble le bilan de l'action menée depuis le Congrès de La Rochelle.

Il met l'accent sur le sujet de société qu'est la précarité, qui, dans les temps de crise que nous connaissons, ne cesse d'augmenter, entraînant ainsi la paupérisation d'une partie de la population, notamment les jeunes, mais aussi les retraités. La CFTC, autant au niveau confédéral que fédéral, mène le combat pour que les choses évoluent positivement.

Il est malheureux de constater que certaines entreprises se servent de la crise comme prétexte pour licencier et réduire le coût salarial, afin d'augmenter les bénéfices au nom de la « compétitivité », ce que dénonce avec vigueur la CFTC.

Une année 2013 difficile s'annonce. Le contexte n'est pas aux nouveaux acquis, car le syndicalisme ne sert actuellement plus que d'amortisseur social. Mais le combat syndical est plus que jamais d'actualité et le souhait est émis de voir plus la CFTC dans les médias, ce qui par ailleurs a été le cas dans le cadre de la campagne électorale des TPE.



On notera également la présence d'Arsène OBENIERE de l'Union Régionale CFTC Nord/Pas-de-Calais, pour une présentation de l'action de la CFTC dans le cadre des élections dans les Très Petites Entreprises. La CFTC doit garder sa représentativité.

Gilbert LECHARDEUR remercie tous les participants et ferme le livre d'or de cette matinée sur un déjeuner amical et convivial. Il fait le constat d'une Assemblée générale réussie animée par des militants compétents et la participation fidèle des adhérents CFTC, qui conservent une ferveur et une conviction exceptionnelles ; **les gens du Nord sont un exemple pour la CFTC !**

Martine ULTSCH



ASSURER 60 BRANCHES DE MÉTIERS, C'EST UN MÉTIER

AG2R LA MONDIALE est un groupe de protection sociale, acteur complet de l'assurance de personnes, pionnier et leader des accords de branche en santé et prévoyance.

AG2R LA MONDIALE dispose d'une véritable capacité à prendre en compte des problématiques professionnelles diverses et évolutives dans tous les secteurs d'activité : industrie, service ou commerce. Chaque assuré bénéficie des mêmes niveaux de garanties et de services, qu'il travaille dans une petite ou une grande entreprise. Pour plus d'informations, contactez Joël BIENASSIS Direction des Accords Collectifs - Tél. : 01 76 60 85 32 - www.dac-interpro@ag2rlamondiale.fr



AG2R LA MONDIALE le contraire de seul au monde

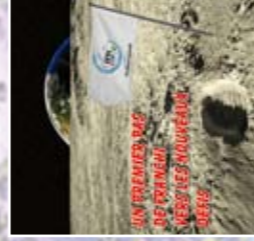
PRÉVOYANCE
SANTÉ
ÉPARGNE
RETRAITE
ACTION SOCIALE

GIE AG2R MEMBRE DU GROUPE AG2R LA MONDIALE - 35, BOULEVARD BRUNÉ 75014 PARIS - 433 719 812 RCS PARIS



Fédération CFMTE-CMTE
128, Avenue Jean Jaurès
93500 PANTIN

Calendrier détachable



2013



Seulement responsable

Janvier

M	1	Jour de l'An	1
M	2	St Basile	
J	3	St Geneviève	
V	4	St Odilon	
S	5	St Édouard	
D	6	Épiphanie	
L	7	St Raymond	2
M	8	St Lucien	
M	9	St Alix	
J	10	St Guillaume	
V	11	St Paulin	
S	12	St Tatiana	
D	13	St Yvette	
L	14	St Nina	3
M	15	St Remi	
M	16	St Marcel	
J	17	St Roseline	
V	18	St Prisca	
S	19	St Marius	
D	20	St Sébastien	
L	21	St Agnès	4
M	22	St Vincent	
M	23	St Barnard	
J	24	St Fr. de Sales	
V	25	St Ananie	
S	26	St Paule	
D	27	St Angèle	
L	28	St Th. d'Aquin	5
M	29	St Gillas	
M	30	St Martine	
J	31	St Marcelle	

Février

V	1	St Elia	
S	2	Présentation	
D	3	St Blaise	
L	4	St Véronique	6
M	5	St Agathe	
M	6	St Gaetan	
J	7	St Eugénie	
V	8	St Jacqueline	
S	9	St Apolline	
D	10	St Arnaud	
L	11	N.-D. de Lourdes	7
M	12	Mardi-Gras	
M	13	Cendres	
J	14	St Valentin	
V	15	St Claude	
S	16	St Julienne	
D	17	Carême	
L	18	St Bernadette	8
M	19	St Gabin	
M	20	St Aimée	
J	21	St Pierre-Damien	
V	22	St Isabelle	
S	23	St Lazare	
D	24	St Modeste	
L	25	St Roméo	9
M	26	St Nestor	
M	27	St Honorine	
J	28	St Romain	

Mars

V	1	St Aubin	
S	2	St Charles le Bon	
D	3	St Ouenole/Fête des Gâtées	
L	4	St Casimir	10
M	5	St Olive	
M	6	St Colette	
J	7	St Félicité	
V	8	St Jean de Dieu	
S	9	St Françoise	
D	10	St Vivien	
L	11	St Rosine	11
M	12	St Justine	
M	13	St Rodrigue	
J	14	St Mathilde	
V	15	St Louise	
S	16	St Bénédicte	
D	17	St Patrick	
L	18	St Cyrille	12
M	19	St Joseph	
M	20	PRINTEMPS	
J	21	St Clémentine	
V	22	St Léa	
S	23	St Victorien	
D	24	Rameaux	
L	25	St Humbert	13
M	26	St Larissa	
M	27	St Habib	
J	28	St Gontran	
V	29	St Gwladys	
S	30	St Amédée	14
D	31	Pâques	

Avril

L	1	St Hugues	14
M	2	St Sandrine	
M	3	St Richard	
J	4	St Isidore	
V	5	St Irène	
S	6	St Marcellin	
D	7	St J.-B. de La Salle	
L	8	Annunciation	15
M	9	St Gauthier	
M	10	St Fulbert	
J	11	St Stanislas	
V	12	St Jules	
S	13	St Ida	
D	14	St Maxime	
L	15	St Patrice	16
M	16	St Benoît-Joseph	
M	17	St Anicet	
J	18	St Parfait	
V	19	St Emma	
S	20	St Odette	
D	21	St Anselme	
L	22	St Alexandre	17
M	23	St Georges	
M	24	St Fidèle	
J	25	St Marc	
V	26	St Alida	
S	27	St Zita	
D	28	Jour du Souvenir	
L	29	St Catherine de Sieme	18
M	30	St Robert	

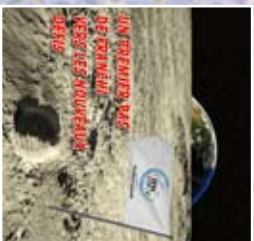
Mai

M	1	Fête du Travail	18
J	2	St Boris	
V	3	Sis Philippe, Jacques	
S	4	St Sykain	
D	5	St Judith	
L	6	St Prudence	19
M	7	St Gisèle	
M	8	Victoire 1945	
J	9	Ascension	
V	10	St Solange	
S	11	St Estelle/St Mamert	
D	12	St Achille/St Pancrace	
L	13	St Rolande/St Servais	20
M	14	St Mathias	
M	15	St Denise	
J	16	St Honoré	
V	17	St Pascal	
S	18	St Eric	
D	19	Pentecôte	
L	20	St Bernardin	21
M	21	St Constantin	
M	22	St Emile	
J	23	St Didier	
V	24	St Donatien	
S	25	St Sophie	
D	26	Trinité/Fête des Mères	
L	27	St Augustin	22
M	28	St Germain	
M	29	St Aymard	
J	30	St Ferdinand	
V	31	Visitation	

Juin

S	1	St Justin	
D	2	St Blainde	
L	3	St Kévin	23
M	4	St Clotilde	
M	5	St Igor	
J	6	St Norbert	
V	7	St Gilbert	
S	8	St Médard	
D	9	St Diane	
L	10	St Landry	24
M	11	St Barnabé	
M	12	St Guy	
J	13	St Antoine de Padoue	
V	14	St Élisée	
S	15	St Germaine	
D	16	St J.-F. Régis/Fête des Pères	
L	17	St Hervé	25
M	18	St Léonce	
M	19	St Romuald	
J	20	St Silvere	
V	21	ÉTÉ	
S	22	St Alban	
D	23	St Audrey	
L	24	St Jean-Baptiste	26
M	25	St Prosper	
M	26	St Anihelme	
J	27	St Ferrand	
V	28	St Irénée	
S	29	Sis Pierre, Paul	
D	30	St Martial	

Zone A : Cors, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes-Reims, Toulouse.
Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice.
Zone C : Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg.



2013

Juillet

L 1	St Thierry	27
M 2	St Marthin	
M 3	St Thomas	
J 4	St Florent	
V 5	St Antoine	
S 6	St Mariette	
D 7	St Raoul	
L 8	St Thibaut ☉	28
M 9	St Anandine	
M 10	St Ulrich	
J 11	St Benoît	
V 12	St Olivier	
S 13	Ss Henri, Joël	
D 14	Fête Nationale	
L 15	St Donald	29
M 16	N.D. du McCarmel ☽	
M 17	St Charlotte	
J 18	St Frédéric	
V 19	St Arsène	
S 20	St Marina	
D 21	St Victor	
L 22	St Morris/Mad. ☉	30
M 23	St Brigitte	
M 24	St Christine	
J 25	St Jacques	
V 26	Ss Ame, Joachim	
S 27	St Nahdale	
D 28	St Samsen	
L 29	St Marthe ☾	31
M 30	St Juliette	
M 31	St Ignace de L.	

Août

J 1	St Alphonse	31
V 2	St Julien Eymard	
S 3	St Lydie	
D 4	St J.M. Vianney	
L 5	St Abel	32
M 6	Transfiguration ☉	
M 7	St Gaélan	
J 8	St Dominique	
V 9	St Amour	
S 10	St Laurent	
D 11	St Claire	
L 12	St Clotilde	33
M 13	St Hippolyte	
M 14	St Evarod ☽	
J 15	Assomption	
V 16	St Arnel	
S 17	St Hyacinthe	
D 18	St Héléne	
L 19	St Jean-Fudes	34
M 20	St Bernard	
M 21	St Christophe ☉	
J 22	St Fabrice	
V 23	St Rose de L.	
S 24	St Barthélemy	
D 25	St Louis	
L 26	St Natelcha	35
M 27	St Monique	
M 28	St Augustin ☾	
J 29	St Sabine	
V 30	St France	
S 31	St Ariste	

Septembre

D 1	St Gilles	
L 2	St Ingrid	36
M 3	St Grégoire	
M 4	St Rosalie	
J 5	St Raison ☉	
V 6	St Bertrand	
S 7	St Reine	
D 8	St Adren	
L 9	St Alain	37
M 10	St Inés	
M 11	St Adelphe	
J 12	St Apollinaire ☽	
V 13	St Aimé	
S 14	St Sé-Croix	
D 15	St Roland	
L 16	St Edith	38
M 17	St Renaud	
M 18	St Nadège	
J 19	St Émilie ☉	
V 20	St Davy	
S 21	St Mathieu	
D 22	AUTOMNE	
L 23	St Constant	39
M 24	St Thade	
M 25	St Hermann	
J 26	St Core, Damien	
V 27	St Vinc. de Paul ☾	
S 28	St Venceslas	
D 29	St Michel	
L 30	St Jérôme	40

Octobre

M 1	St Thérèse de l' E.J.	40
M 2	St Léger	
J 3	St Gérard	
V 4	St François d'Assise	
S 5	St Fleur ☉	
D 6	St Bruno	
L 7	St Serge	41
M 8	St Pelagie	
M 9	St Denis	
M 10	St Gislain	
J 11	St Firmin ☽	
V 12	St Wilfrid	
S 13	St Geraud	
L 14	St Juste	42
M 15	St Thérèse d'Avila	
M 16	St Edwige	
J 17	St Baudouin	
V 18	St Luc ☉	
S 19	St René	
D 20	St Adeline	
L 21	St Céline	43
M 22	St Étodie	
M 23	St Jean de Capistran	
J 24	St Florentin	
V 25	St Cépain	
S 26	St Dimitri ☾	(-1h)
D 27	St Éthaline	
L 28	Ss Simon, Jude	44
M 29	St Narcisse	
M 30	St Bravenu	
J 31	St Quentin	

Novembre

V 1	Toussaint	
S 2	Jour des défunts	
D 3	St Hubert ☉	
L 4	St Charles	45
M 5	St Sylve	
M 6	St Berille	
J 7	St Carine	
V 8	St Geoffroy	
S 9	St Théodore	
D 10	St Léon ☽	
D 11	Amisice 1918	
M 12	St Christian	46
M 13	St Brice	
J 14	St Sidone	
V 15	St Albert	
S 16	St Marguente	
D 17	St Elisabeth ☉	
L 18	St Aude	47
M 19	St Tangy	
M 20	St Edmond	
J 21	St Rufus	
V 22	St Cécile	
S 23	St Clément	
D 24	Christ Roi	
L 25	St Catherine ☾	48
M 26	St Delphine	
M 27	St Séverin	
J 28	St Jacq. de la Marche	
V 29	St Saturnin	
S 30	St André	

Décembre

D 1	Avent	
L 2	St Viviane	49
M 3	St François-Xavier ☉	
M 4	St Barbara	
J 5	St Gérard	
V 6	St Nicolas	
S 7	St Ambroise	
D 8	St Etienne	
L 9	Im. Concept. ☽	50
M 10	St Remarc	
M 11	St Donat	
J 12	St J.-F. de Chantal	
V 13	St Lucie	
S 14	St Odile	
D 15	St Nihon	
L 16	St Alice	51
M 17	St Coel ☉	
M 18	St Gaten	
J 19	St Urban	
V 20	St Théophile	
S 21	HIVER	
D 22	St François-Xavier	
L 23	St Armand	52
M 24	St Adèle	
M 25	Noël ☾	
J 26	St Etienne	
V 27	St Jean	
S 28	Ss Innocents	
D 29	St Famille	
L 30	St Roger	1
M 31	St Sylvestre	